



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL
DIRECTION GENERALE DES FORETS



Document de Projet

Appui à la mise en œuvre du programme national de « Réhabilitation et restauration des paysages forestiers incendiés ».

Start Date: December 2021

End Date: Juillet 2022

Brief Description

En Algérie, les incendies ravagent en moyenne 32000 ha par an (période 2011-2020) et ont récemment touché plusieurs wilayas essentiellement dans la partie nord du pays, avec une ampleur sans précédent. Ces feux ont eu un impact immédiat sur les écosystèmes naturels et ont contribué à fortement dégrader les terres, les rendant davantage vulnérables aux phénomènes d'érosion à court et moyen terme. La reconstitution du paysage forestier dégradé passe par la mise en œuvre d'activités englobant des travaux sylvicoles de nettoyages et de préparation aux futurs reboisements. En prévision des risques d'érosion qui menacent les sols, il sera nécessaire de procéder à des travaux de correction torrentielle. Enfin, en partenariat avec les organisations de la société civile, des activités de sensibilisation à l'environnement et de reboisement d'urgence seront entreprises.

Les lieux d'intervention sont répartis dans les 10 wilayas les plus affectées annuellement par les feux de forêts, (Bejaia, Bouira, Jijel, Skikda, Tizi-Ouzou, Guelma, Khenchela, Chlef, Tipaza et Ain-Defla).

Enfin, la présente initiative est menée conjointement par la Direction Générale des Forêts et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et (DGF), avec l'appui financier du Royaume des Pays Bas et du Royaume Uni.

Contributing Outcomes (CPD) :

D'ici à 2021, les moyens d'existence et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion durable et participative des écosystèmes naturels urbains.

Indicative Output(s) with gender marker: Les capacités des acteurs clefs nationaux et locaux sont renforcées pour mettre en œuvre les stratégies/plans pour une gestion durable des écosystèmes naturels et urbains, l'accent étant mis sur l'amélioration de la résilience et des Produits indicatifs du programme de pays.

Gender Marker : 2

Award ID : 0012947

Project ID : 00140192

Total resources required:		\$872.315
	UNDP TRAC:	\$190.300
	Donors:	
	UK	\$211.432
	NL	\$470.582
GMS: (8%)		\$49217

Page de signature

Approuvé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger :

Nom : Monsieur Said Khelifi, Directeur Général des Relations Multilatérales a.i

Date : 23/12/2021



Signature :

Approuvé par le Ministère de l'agriculture et du développement rural / Direction Générale des Forêts :

Nom : Monsieur Touahria Djamel, Directeur Général des Forêts

Date : 23/12/2021



Signature :

Approuvé par le Programme des Nations Unies pour le Développement :

Nom : Madame Blerta Aliko, Représentante Résidente du PNUD en Algérie

Date : 23/12/2021

Signature :



I. CONTEXTE ET DEFI DE DEVELOPPEMENT

Contexte :

L'Algérie est fortement exposée aux incendies de forêts, qui affectent chaque année en moyenne 33.000ha et parcourent davantage de terres, détruisant sur leur passage, la faune, la flore, les paysages et les terres agricoles. Ces incendies, ayant connu une augmentation significative durant les dernières années à cause des effets du changement climatique, représentent un risque majeur qui cause des pertes écologiques, économiques et humaines, pour lesquels il est essentiel de mettre en place une stratégie d'atténuation des risques. En 2021, l'ampleur de ces incendies a été sans précédent, les conditions climatiques extrêmes caractérisées par une très forte sécheresse et des températures élevées, conjuguées à des facteurs humains (négligence, utilisation imprudente des feux agricoles ou la pyromanie), ont provoqué des feux dévastateurs sur plusieurs wilayas du pays, ravageant sur leur passage plus de 90.000 ha de forêts et causant d'importantes pertes humaines, de bétails, d'écosystèmes, de biodiversité et matérielles. En l'espace de plusieurs semaines, les incendies ont contribué à la destruction de milliers d'hectares de forêts et de terres agricoles, détruisant sur leur passage la biodiversité animale et végétale et impactant les moyens de subsistance de populations entières. Ces feux, en plus d'avoir coûté la vie à 90 personnes en quelques semaines, affectent négativement la qualité de l'air et de l'eau et favorisent la dégradation des habitats et des sols, en dénudant les terres et en les exposant aux coulées de boue dévastatrices. Les incendies contribuent par ailleurs à la libération de grandes quantités de méthane et de dioxyde de carbone dans l'atmosphère et participent ainsi à exacerber les effets du changement climatique et à la destruction des habitats.

Action gouvernementale :

Le Gouvernement algérien a entrepris d'importantes actions d'intervention et de prévention de ces incendies, notamment à travers la mise en œuvre de Plans Feux de Forêts sur 40 wilayas du pays, et l'élaboration par la DGF d'un plan de réhabilitation et restauration des paysages forestiers incendiés, visant à mettre en place des mécanismes durables d'entretien, d'assainissement, de reboisement et de préservation des terres. En outre, le Gouvernement algérien entreprend chaque année des actions visant à réduire le risque de survenance des feux de forêts, notamment dans les écosystèmes de montagne, à travers des activités de traitement sylvicole, de nettoyage, de coupe sanitaire et de remédiation dans les sites incendiés ou exposés aux risques d'incendies. Enfin, et afin de prévenir le risque d'inondation auquel sont exposés les paysages forestiers fortement dégradés par les incendies du fait de l'érosion des sols touchés, les services de la Direction Générale des forêts, procèdent régulièrement à des travaux de correction torrentielle, visant notamment à agir sur la limitation de l'activité géomorphologique des cours d'eau, particulièrement dans des régions/sites caractérisée par des dénivelés importants.

Néanmoins, ces efforts demeurent insuffisants face au caractère dévastateur de ces aléas et des moyens importants doivent être mobilisés pour la réhabilitation des écosystèmes dégradés, afin de prévenir les risques liés à l'érosion hydrique et redynamiser les économies locales affectées. L'une des priorités actuelles pour le Gouvernement algérien, est de mener des travaux d'urgence, permettant de

traiter les effets à court termes des incendies afin de sécuriser les sites incendiés en effectuant des travaux d'assainissement, en réduisant au maximum l'érosion et en contribuant à maintenir les sols pour permettre le retour de la forêt, naturellement ou par plantation.

Vision du projet :

Cette initiative conjointe s'inscrit dans le cadre de la vision nationale de lutte contre les incendies de forêts mise en place depuis plusieurs années, notamment dans la Loi 84-12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts et son décret d'application 87-44 du 10 Février 1987 relatif à la prévention contre les incendies dans le domaine forestier national et à proximité. Elle sera par ailleurs mise en œuvre en accord avec les orientations nationales relatives à la préservation du patrimoine forestier notamment comme définies dans le cadre des dispositions du plan d'aménagement forestier liées à la prévention des feux de forêts. Il sera ainsi nécessaire d'inscrire les actions de cette initiative dans la réglementation nationale relative au défrichement, à la protection des forêts contre les maladies, au pâturage en milieu forestier, à la construction et à l'extraction de matières premières forestières. Les actions de sensibilisation et de conscientisation qui devront être mises en place inscriront le respect de la réglementation en vigueur en termes de protection des terres alors que les actions de reboisement, de traitement sylvicole et de correction torrentielle seront-elles implémentées conformément aux dispositions réglementaires de la loi 84-12.

La présente initiative sera implémentée dans 10 des wilayas parmi les plus affectées annuellement par les feux de forêts, à savoir les wilayas de Bejaia, Bouira, Jijel, Skikda, Tizi-Ouzou, Guelma, Khenchela, Chlef, Tipaza et Ain-Defla. Ces wilayas ont respectivement cumulé 27.000 Ha, 2500 Ha, 10.000 Ha, 14.000 Ha, 26.000 Ha, 14.000 Ha, 10.000 Ha, 3000 Ha, 5000 Ha et 10.000 Ha, de terres brûlées par les incendies entre 2016 et 2021. Le projet visera à bénéficier directement les populations affectées par les feux de forêts, notamment les femmes, et la population locale en générale de façon indirecte.

En complément à ce projet, des diagnostics et des études seront mise en œuvre afin d'informer des interventions au moyen et long terme.

Inscription du projet dans les agendas internationaux :

Enfin, l'initiative proposée s'inscrit dans les efforts nationaux, régionaux et mondiaux d'atteinte des objectifs du développement durable notamment les ODD 1 relatif à la lutte contre la pauvreté à travers la préservation des moyens de subsistance des populations riveraines des forêts, ODD 3 relatif à la bonne santé et au bien être à travers la préservation de l'environnement forestier et sa capacité d'accueil, ODD 5 relatif à l'égalité des genres à travers la sensibilisation et la lutte contre les discriminations, ODD 10 relatif à la réduction des inégalités, ODD 12 relatif à la consommation et production durable à travers la conscientisation des populations locales à la préservation des ressources forestières et leur exploitation durable, ODD 13 relatif à la lutte contre le changement climatique à travers les opérations de

reboisement et enfin l'ODD 15 relatif à la préservation des terres et de la biodiversité forestière. L'intervention s'inscrit par ailleurs dans l'objectif d'atteindre la cible 11.5 relative à la prévention et à la limitation de l'impact des catastrophes à travers la réduction du nombre de personnes, notamment parmi les personnes vulnérables, tuées et touchées par les catastrophes et la réduction des pertes économiques qui en émanent.

II. STRATEGIE ET APPROCHE

Le projet, dans son approche générale, s'inscrit dans l'objectif du renforcement de la résilience des écosystèmes face aux aléas climatiques catastrophiques, et pour la lutte contre la dégradation des terres. De façon pratique, le projet fournira les outils nécessaires au bon déroulement des opérations prévues dans le cadre du présent document et veillera aux mesures de distanciation sociale, qui restent essentielles dans le contexte du Covid-19.

Concrètement, afin de faciliter les actions de reboisement et d'appuyer les efforts du Gouvernement algérien dans la lutte contre les feux de forêts, la DGF et le PNUD Algérie, vont mettre en œuvre le programme de réhabilitation et restauration des paysages forestiers incendiés à travers une série d'actions de traitement sylvicole, de correction torrentielle et de reboisement qui devront commencer dès le mois de décembre 2021 et s'étendre jusqu'à juillet 2022.

L'objectif général du projet est d'appuyer la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de restauration des paysages forestiers incendiés à travers des actions de réhabilitation en milieu forestier d'assainissement et de correction torrentielle, un appui à la société civile, un programme de reboisement et un plan de conscientisation citoyenne. Les actions de traitement sylvicole et de correction torrentielle seront mises en œuvre par des entreprises spécialisées, à raison d'une entreprise par wilaya, dans les 3 wilayas de Tizi-Ouzou, Bejaia, et Bouira alors que les actions de reboisement seront menées en partenariat avec des organisations de la société civile, sur 10 wilayas, à savoir, les wilayas de Bejaia, Bouira, Jijel, Skikda, Tizi-Ouzou, Guelma, Khenchela, Chlef, Tipaza et Ain-Defla. Le programme de sensibilisation et de reboisement sera mené en partenariat avec des associations locales.

Le projet sera structuré en trois (3) résultats opérationnels :

- i) A travers des actions de traitement sylvicole, la résurgence des feux de forêts est limitée ;
- ii) A travers des actions de correction torrentielle, les risques d'inondation en forêts sont limités ;
- iii) Un programme de réhabilitation et de restauration des paysages forestiers incendiés au travers de la société civile est réalisé.

Descriptif :

- i) A travers des actions de traitement sylvicole, la résurgence des feux de forêts est limitée :

Il s'agira en premier lieu d'identifier les sites les plus exposés aux incendies de forêts et de mener des actions d'assainissement et de réhabilitation d'urgence. Afin de prévenir de futurs incendies et prévenir davantage les départs de feux, des travaux d'assainissement doivent être entrepris sur les zones affectées, dans le court terme. Ces travaux viseront à réduire les combustibles végétaux et éliminer toute source de départ et de propagation des feux. Il s'agira ainsi de mener des travaux de débroussaillage, de nettoyage et d'assainissement sylvicoles sur les zones les plus vulnérables à la propagation des feux, sur les massifs forestiers particulièrement affectés par les incendies. Le PNUD Algérie appuiera la DGF pour identifier les actions et zones prioritaires, contracter des opérateurs spécialisés dans ce type de travaux en milieu forestier ainsi que dans la mise en œuvre et l'encadrement technique des activités d'assainissement et de traitement précoce sur les zones prioritaires.

La réhabilitation et la restauration urgente des forêts dégradées à la suite des incendies est d'une importance capitale pour le pays, non seulement en raison des fonctions qu'elles assurent sur le plan écologique (abri pour la biodiversité, séquestration du carbone, protection des sols, ...) et sur le plan économique mais également parce qu'elles constituent souvent la principale source de subsistance pour des milliers de ménages. La dégradation de ce patrimoine forestier entraînerait la disparition de ces sources et pourrait exacerber davantage les problématiques socio-économiques locales.

Le faible taux de régénération naturelle a amené certaines forêts à se dégrader pour devenir des maquis (ces derniers représentent environ 58,7% du total des formations forestières ou 5 millions d'hectares) et à devenir plus vulnérables aux facteurs déclenchant des incendies.

- ii) A travers des actions de correction torrentielle, les risques d'inondation en forêts sont limités :

Les écosystèmes fortement exposés à la dégradation due aux incendies sont davantage vulnérables aux phénomènes d'érosion et nécessitent d'être aménagés, à travers des barrages et des retenues hydriques, afin de corriger l'ampleur de potentielles inondations.

Plus précisément, il s'agira de mener des travaux pour corriger les cours d'eau de montagne et réduire des risques de crues dévastatrices. En effet, les incendies ont eu pour effet, en plus de la destruction du couvert végétal, d'exposer les terres à l'érosion et à la dégradation. En l'absence de couvert végétal dense, les terres

affectées sont particulièrement vulnérables aux crues torrentielles et ainsi au transport de solides et à la dégradation des habitats et de la biodiversité. Les effets du changement climatique ont exacerbé l'ampleur des pluies automnales, augmentant ainsi le risque d'inondation et exposant les régions affectées par les incendies à des dégâts d'ampleur catastrophique. Il s'agira ainsi de mener des travaux de correction torrentielle afin de limiter les dégâts liés aux crues et de mettre en place des barrages et des retenues hydriques afin de retenir les flux et limiter leur effet destructeur sur les écosystèmes. Le PNUD appuiera la DGF pour identifier les actions prioritaires, identifier les opérateurs compétents pour mener les travaux et disposant de suffisamment de main d'œuvre qualifiée pour le faire et encadrer techniquement les travaux de correction torrentielle.

- iii) Un programme de réhabilitation et de restauration des paysages forestiers incendiés au travers de la société civile est réalisé :

Dans le cadre de ses prérogatives, le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR) a lancé une campagne de reboisement à la fin du mois d'Octobre 2021 dans le cadre d'un programme national de réhabilitation des espaces forestiers. Cette opération de reboisement, coordonnée par une commission nationale prévoit la réhabilitation de 30.000 hectares à moyen terme. Afin de faciliter cette campagne de reboisement, le MADR a lancé durant une réunion en septembre 2021, un programme de partenariat avec des organisations de la société civile telles que les Scouts Musulmans Algériens, visant à mener des opérations conjointes et à consolider les interventions sur le terrain à travers la participation citoyenne.

En alignement avec cette approche participative, il est prévu de faire contribuer les citoyens et citoyennes des zones touchées par les incendies aux opérations de reboisement dans le but de renforcer leur appropriation de ces actions.

Par ailleurs, les actions de reboisement prévus dans le cadre de ce projet s'inscrivent dans les priorités nationales qui vise à reconstituer le couvert végétal et améliorer la résilience des zones affectées comme mentionné dans le cadre de la Contribution Nationale Déterminée, et reflétant les engagements de l'Algérie envers la communauté internationale en termes d'atténuation des effets du changement climatique (article 4 de l'Accord de Paris). En outre, l'initiative se veut en cohérence avec les engagements des Etats, au niveaux régional et mondial, pour la restauration des terres dégradées à horizon 2030, dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, notamment l'AFR100 qui prévoit la restauration de 100 millions de terres déboisées en Afrique, le défi de Bonn aspirant à la restauration de 350 millions d'hectares de forêts dégradées, et l'engagement d'Agadir pour la restauration de 8 millions d'hectares de forêts en méditerranée.

Ces opérations seront menées en partenariat avec les autorités locales des wilayas affectées ainsi qu'avec des organisations de la société civile locale qui seront accompagnées et encadrées par la DGF et par le PNUD. En effet, afin de garantir un reboisement adéquat, utilisant des plantations adaptées au milieu affecté et moins vulnérables aux futurs incendies (Pin d'Alep, Olivier, Chêne Liège,

châtaigner...), il sera nécessaire d'encadrer au travers d'une expertise technique les contributions associatives, les actions citoyennes, et autre action de volontariat, notamment pour l'identification des sites et des espèces utilisées et un appui pour faciliter le reboisement lui-même.

Il s'agira ainsi d'accompagner les associations participantes afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques en termes de reboisement et de renforcer leurs capacités à travers des sessions de formation adaptées.

Plus précisément, l'initiative sera implémentée dans les localités les plus affectées au sein des wilayas ciblées et se concentrera sur un appui participatif, multisectoriel et inclusif incluant les populations locales, la société civile et les collectivités locales. La dimension du genre y sera incluse à plusieurs niveaux : le projet essaiera de favoriser une participation plus égalitaire des femmes dans les OSC participantes à l'initiative, en prenant en compte le taux de représentation des femmes et des hommes au sein des associations candidates lors de leur sélection en vue de mener les activités de sensibilisation. Ces associations devant être la cible d'activités de renforcement de capacités techniques (ex. reboisement), la sélection d'OSC ayant une représentation plus égalitaire femmes-hommes servira aussi à encourager une plus grande implication des femmes dans les politiques et planification du développement agricole rural sur le moyen et long terme.

Prenant en compte le contexte socio-économique des localités dans lesquelles elles seront mises en œuvre, certaines activités de sensibilisation cibleront en priorité et de manière spécifique les femmes et groupes de femmes, pour les sensibiliser aux techniques de réhabilitation et de restauration.

Le plan de conscientisation citoyenne visera aussi à favoriser une plus grande reconnaissance et mise en valeur des connaissances locales des hommes et des femmes en termes de protection contre les incendies et autre dégradation des forêts.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Objectifs et résultats :

Objectif général :

L'objectif général du projet est d'appuyer la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des paysages forestiers incendiés à travers des actions d'assainissement et de traitement sylvicole, de réduction des risques hydriques par la correction torrentielle, la revitalisation des écosystèmes à travers le reboisement et la sensibilisation citoyenne à travers l'implication des organisations de la société civile locale.

Résultats :

1- A travers des actions de traitement sylvicole, la résurgence des feux de forêts est limitée :

- Activité 1.1 - Identifier les interventions prioritaires dans les zones les plus touchées

Les actions de traitement sylvicole seront menées sur plusieurs sites (impacts) répartis sur les wilayas de Bejaia et de Tizi-Ouzou. Les travaux seront spécifiquement menés sur 2 communes au sein de la wilaya de Bejaia et 3 communes dans la wilaya de Tizi-Ouzou. En outre, ces actions viseront à faciliter les actions de reboisement au moyen terme, suivant la régénération des terres dégradées.

Il s'agira d'identifier conjointement avec la DGF quels ouvrages doivent faire l'objet d'une priorisation dans les sites susmentionnés.

- Activité 1.2 – Mettre en œuvre des actions d'assainissement et le traitement sylvicole en milieu forestier

De nombreuses entreprises privées et nationales se partagent le marché des travaux sylvicoles en Algérie, et il s'agira de sélectionner un ou plusieurs prestataires pour mener les actions suivantes :

- Couper les bois morts gisants ou sur pieds ;
 - Procéder au ramassage et à l'incinération des bois rémanents au niveau des clairières avec l'aval des agents des forêts ;
 - Procéder au recepage de pousses spécifiques et à la sélection de tiges en bonne santé ;
 - Procéder au débroussaillage au tour des jeunes pousses ;
 - Eclaircissement : Enlever les tiges gênantes pour favoriser la croissance des tiges à potentiel de croissance.
- Activité 1.3 - Superviser techniquement les activités de traitement sylvicole précoce dans les zones prioritaires

Le PNUD et la DGF assureront conjointement un cadre de supervision technique tout au long de la réalisation de ce résultat afin d'assurer la qualité des services rendus par les parties contractées notamment au travers du bon respect des cahiers des charges.

2- A travers des actions de correction torrentielle, les risques d'inondation en forêts sont limités :

- Activité 2.1 - Identifier les interventions prioritaires dans les zones les plus touchées

Ces actions seront menées sur la wilaya de Bouira. Il s'agira d'identifier conjointement avec la DGF quels ouvrages doivent faire l'objet d'une priorisation dans les sites susmentionnés.

- Activité 2.2 – Mettre en œuvre des travaux d'urgence pour atténuer les risques torrentiels immédiats liés aux incendies

De nombreuses entreprises privées et nationales se partagent le marché des travaux de correction torrentielle en Algérie, et il s'agira de sélectionner un ou plusieurs prestataires pour mener les actions suivantes :

- Procéder au piquetage des emplacements des seuils de gabions ;
 - Procéder à l'ouverture des fouilles ;
 - Approvisionner les sites en pierres et en autres matériaux servant à la construction des seuils ;
 - Procéder à la mise en œuvre et à la pose des gabions.
- Activité 2.3 - Superviser techniquement les travaux de correction torrentielle

Le PNUD et la DGF assureront conjointement un cadre de supervision technique tout au long de la réalisation de ce résultat afin d'assurer la qualité des services rendus par les parties contractées notamment au travers du bon respect des cahiers des charges.

3- Un programme de réhabilitation et de restauration des paysages forestiers incendiés au travers de la société civile est réalisé :

- Activité 3.1 : Former, accompagner et sensibiliser des OSC participantes durant les opérations de reboisement

Des organisations de la société civile locale seront sélectionnées sur la base de leur motivation, de leur plan d'activités, et de leurs capacités opérationnelles à mener des actions de reboisement sur le terrain et à accompagner les activités de conscientisation citoyenne au niveau local. Les associations seront sélectionnées par un comité conjoint formé par la DGF avec la participation de représentant.e.s de l'Ambassade du Royaume des Pays Bas et du PNUD, et qui sera chargé d'identifier au moins 5 associations pour chacune des 10 wilayas sélectionnées pour la mise en œuvre du projet : Tizi Ouzou, Bejaia, Jijel et Skikda, Guelma, Khenchela, Ain Defla, Chlef et Tipaza. Le critère de l'inclusivité (en terme de représentation femmes-hommes notamment) sera pris en compte lors de la sélection des associations et de leur projet.

- Activité 3.2 : Elaborer un manuel de bonnes pratiques de reboisement pour les associations

Les associations seront accompagnées par la DGF, avec l'appui du PNUD, à travers des activités de sensibilisation et de formation qui s'appuieront sur les meilleures pratiques de réhabilitation forestière, de traitement et de reboisement identifiées à niveau international et local. Une étude sera réalisée pour identifier ces pratiques, et elles seront consignées dans un manuel à destination des associations et afin d'assurer la répliquabilité du projet.

- Activité 3.3 : Elaborer des plans de reboisement selon les priorités identifiées dans les wilayas de mise en œuvre

Conjointement, le PNUD et la DGF vont identifier les sites prioritaires qui feront l'objet des activités de reboisement d'urgence et ce au travers des 10 wilayas sélectionnées pour la mise en œuvre du projet : Tizi Ouzou, Bejaia, Bouira, Jijel, Skikda, Guelma, Khenchela, Ain Defla, Chlef et Tipaza.

Une cartographie des zones touchées par les incendies sera établie en utilisant des outils SIG afin de déterminer le plan de reboisement adéquat. A ce titre, la Direction Générale des Forêts a procédé à une première identification d'espèces pouvant être utilisées pour le reboisement en tenant compte des contextes locaux, de l'évolution des peuplements et leur sensibilité aux incendies et de la potentielle valeur économique des essences. Selon les sites retenus, les essences potentiellement utilisées seraient : l'olivier, le figuier, l'amandier, le prunier, le pêcher, l'abricotier, le cerisier, le pin d'Alep, le pin maritime, de cyprès, le pin pignon, le caroubier, le chêne liège et le cèdre.

- Activité 3.4: Mettre en œuvre des actions de reboisement, sur les zones affectées identifiées

Cette activité consiste en l'acquisition d'approximativement 298.000 plants devant couvrir une zone de reboisement d'au moins 300 hectares sur les wilayas cibles, la distribution des plans aux associations et enfin leur plantation par les associations. Ces dernières seront à ce stade mobilisées et formées seront mobilisées sur le terrain pour mener les actions de reboisement avec l'appui technique des conservations des forêts de la DGF

- *Activité 3.5 : Mettre en œuvre des actions d'entretien et arrosage des sites plantées sont mises en œuvre*

Les associations seront engagées dans le suivi et l'entretien des surfaces reboisées, notamment dans le court-terme durant les phases de croissance primaire, période durant laquelle les pousses sont les plus vulnérables. Par ailleurs, les actions d'entretien seront accompagnées et appuyées par des professionnels issus des conservations des forêts.

- Activité 3.6 : Mettre en œuvre des activités de conscientisation au niveau local

Il s'agira également de mener des actions de conscientisation au niveau local sur les risques de feux de forêts, les moyens de les prévenir et de sensibiliser les populations locales aux gestes écocitoyens permettant de réduire leur fréquence et leur intensité. Cette activité sera mise en œuvre en partenariat avec les associations formées et accompagnées dans le cadre de ce projet.

Le projet se base sur la théorie de changement suivante :

Si les écosystèmes forestiers directement affectés par les effets des incendies de forêts récents sont traités, assainis et réhabilités ;

Si les risques d'inondations dus à la dégradation des terres sont réduits, notamment à travers des travaux de correction torrentielle ;

Si les associations locales sont accompagnées et renforcées dans leurs capacités à répondre aux effets des incendies, notamment dans le cadre d'opérations de reboisement ;

Si les forêts affectées l'année précédente sont réhabilitées et reboisées ;

Alors, les écosystèmes forestiers affectés seront réhabilités ;

Parce que des mesures d'urgence ont été prises afin de réduire des effets directs des incendies ;

Donc, les écosystèmes locaux seront restaurés et les populations locales appuyées pour mieux faire face aux effets prévalents des incendies.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Le projet est financé par les Gouvernements des Pays Bas et du Royaume Uni, avec un co-financement du PNUD, pour un budget total de USD 871.052. Des moyens humains, matériels et techniques seront mobilisés pour mener à bien cette intervention d'urgence dans les wilayas ciblées et seront déployés comme suit :

Catégorie d'intrant	Intrant/ressource	Description	Contribution
Ressources humaines	Equipe programme PNUD CO Nature, Climat et Energie <u>(NCE)</u>	L'équipe du portefeuille NCE du PNUD qui est mobilisée pour le projet est constituée d'une Team leader et d'un Analyste au programme. L'équipe est mobilisée à au moins 30% du temps sur le projet. L'équipe est appuyée techniquement par le spécialiste Gestion Axée sur les Résultats qui assure le bon suivi des	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation générale du projet • Assurance qualité • Reporting • Coordination avec les partenaires techniques et institutionnels

		indicateurs du projet et garantie le respect des processus de reporting. †	
	Coordinateur/trice du projet	Le/la coordinateur/trice sera recruté/e pour gérer et coordonner le projet sur une base quotidienne et sera impliqué à 100% sur le projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion régulière de la mise en œuvre du projet, notamment avec les partenaires locaux • Rédaction des TdR et suivi des experts • Suivi des activités sur le terrain • Collecte des données
	Assistant/e du projet	L'Assistant/e administratif/ve et financier/e sera recruté/e pour assurer la bonne administration et la gestion financière et sera impliqué à 100% sur le projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion administrative et financière
	Opérations au niveau du CO	Le PNUD CO dispose d'une spécialiste des achats qui sera impliquée à hauteur de 20% sur le projet jusqu'à sa clôture. Le PNUD CO dispose d'une associée aux RH, d'une assistante en finances et d'une associée à l'administration.	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des recrutements • Gestion des processus d'achat, notamment pour le recrutement d'experts et la sélection d'entreprises spécialisées • Gestion financière
	Expertise au niveau du bureau régional et du siège	Le PNUD dispose d'une expertise spécifique au niveau de son bureau régional et du siège. Cette expertise est fournie sous forme d'orientation, de conseil et d'appui à travers des conseillers techniques régionaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique général • Mise en réseau régionale et globale
Mécanismes d'achat	Procédures d'achat	Le PNUD dispose de procédures d'achat permettant d'obtenir les meilleurs rapports qualité/prix sur les marchés nationaux, régionaux et globaux. Dans le cadre de ce projet, le PNUD lancera des appels d'offre afin de sélectionner des entreprises spécialisées et des appels afin de mobiliser de l'expertise au niveau national et international.	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des appels d'offres (ITB), des invitations à soumissionner (RFP) et des appels à experts • Evaluation des offres • Contractualisation • Assurance du respect des procédures et de la transparence

Bénéficiaires :

Le projet vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des régions fortement affectées par les incendies de forêts. A travers des

interventions de réhabilitation forestière, de renforcement de capacités des OSC et de reboisement, le projet a pour objectif de réhabiliter les écosystèmes forestiers dans une phase d'urgence et à poser les bases pour une intervention à plus long terme visant à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes.

Résultat	Beneficiaires Directs			Bénéficiaires Indirects		
	Conservations des forêts	Collectivités locales	Populations rurales	Secteur privé local	Petites exploitations	Population générale
R.1 A travers des actions de traitement sylvicole, la résurgence des feux de forêts est limitée	2	5	Non quantifiable	Statistiques récentes non disponibles	Statistiques récentes non disponibles	55.000
R.2 A travers des actions de correction torrentielle, les risques d'inondation en forêts sont limités	1	1	Non quantifiable	Statistiques récentes non disponibles	Statistiques récentes non disponibles	15.000
R.3 Un programme de réhabilitation et de restauration des paysages forestiers incendiés au travers de la société civile est réalisé	10	20	Non quantifiable	Statistiques récentes non disponibles	Statistiques récentes non disponibles	500.000
Total (sans double comptage)	13	26				570.000

Partenariats :

L'initiative menée en partenariat entre le PNUD et la Direction Générale des Forêts, dépendant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et soutenue par les Ambassades du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni s'inscrit dans une approche globale pour soutenir les efforts du Gouvernement algérien dans la lutte contre les feux de forêts. Elle sera également menée en concertation avec les représentants de la société civile locale : associations, organisations villageoises, organisations professionnelles, coopératives agricoles, chambres de l'agriculture, conservations des forêts au niveau local ; avec les collectivités locales, dépendant du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire ; avec les directions Wilayales de l'éducation dépendant du Ministère de l'Education Nationale et les services de sûreté nationale.

Partenaire	Rôle dans le projet
Direction Générale des Forêts (DGF)	La DGF, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, est le partenaire technique principal du projet, à travers son mandat de développement, d'administration, de valorisation et de protection du patrimoine forestier aura pour rôle au sein du projet de :

	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la cohérence globale de l'intervention, à travers les conservations des forêts locales dépendant de sa tutelle ; • Assurer la supervision technique des travaux d'urgence en milieu forestier ; • Assurer la coordination locale avec les institutions et les parties prenantes pertinentes ; • Assurer l'assurance qualité des interventions et des missions d'expertise, notamment des études d'impact au niveau local ; • Appuyer la mobilisation de l'expertise, notamment des entreprises spécialisées, au niveau local ; • Participer à l'encadrement et à la mise en œuvre des activités de formation et de renforcement de capacités ; • Assurer la supervision et l'orientation des associations au niveau local, notamment dans le cadre des opérations de reboisement.
Ministère des Affaires Étrangères (MAE)	Le Ministère des Affaires Étrangères est la première autorité nationale en matière de coopération au développement avec les partenaires nationaux et internationaux. Dans le cadre de ce projet, le MAE est garant de la cohérence de l'intervention et de son alignement avec les objectifs nationaux de développement et les ODD.
Collectivités locales	<p>Les collectivités locales, représentées par les Assemblées Populaires Wilayales (APW) et les Assemblées Populaires Communales (APC), dépendant du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, seront impliquées dès le démarrage du projet. Les collectivités locales seront sollicitées afin de :</p> <p>Faciliter le déploiement des activités au niveau local ;</p> <p>Faciliter l'identification des sites prioritaires pour les interventions du projet ;</p> <p>Assurer la coordination des parties prenantes au niveau local ;</p> <p>Assurer la pertinence des interventions en alignement avec les besoins et priorités locales.</p>
Société civile locale	La société civile locale, représentée par les associations, les coopératives agricoles, les organisations villageoises et les organisations professionnelles seront impliquées dans le projet. La société civile locale sera notamment mobilisée afin de faciliter l'appropriation des interventions par les populations locales bénéficiaires et pour appuyer les opérations, notamment dans le cadre du programme de reboisement inscrit dans le projet.
PNUD	Le PNUD assume la responsabilité globale de la gestion et, en partenariat avec les partenaires nationaux, la responsabilité de la mise en œuvre du projet. Le PNUD est responsable de la fourniture des services, y compris de leur qualité et de leur ponctualité.
Bailleurs de fonds :	Les bailleurs de fonds bilatéraux soutiennent le projet à travers la mobilisation de fonds, mais également à travers la facilitation des

Gouvernement du Royaume Uni, Gouvernement des Pays Bas	échanges de bonnes pratiques au niveau de leurs structures respectives.
--	---

Risques et hypothèses

Plusieurs risques pouvant retarder la mise en œuvre du projet ou bloquer son avancement ont été identifiés. Ces risques seront atténués à travers la mobilisation d'une expertise au niveau interne, le renforcement de la coordination partenariale et à travers un appui technique continu de la DGF. Ces risques sont comme suit :

Catégorie de risque	Risque	Mesure d'atténuation
Risque local	<ul style="list-style-type: none"> • Manque ou faible appropriation par la population des opérations menées au niveau local et méfiance vis-à-vis des représentations diplomatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Engager un travail de sensibilisation en amont, en impliquant la société civile locale et les collectivités territoriales.
Risque climatique et environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Opérations de reboisement non adaptées aux écosystèmes locaux • Apparition de fortes pluies avant ou pendant les opérations pouvant ralentir ou bloquer les actions en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser une expertise forte auprès de la DGF pour identifier les espèces les plus adaptées aux environnements locaux • Lancer les opérations dans les plus brefs délais
Risque relatif à l'expertise	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de mobiliser de l'expertise francophones 	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer les appels d'offre pour l'expertise à mobiliser au lancement de l'initiative et s'appuyer sur les bases d'experts de la DGF pour faciliter leur identification • S'appuyer sur les réseaux locaux et sur les représentants des autorités locales pour identifier les associations disposant du plus de crédibilité et de qualifications.
Risque sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Contamination à la Covid 19 des volontaires mobilisées pour les opérations de reboisement 	<ul style="list-style-type: none"> • Distribuer des moyens de protection sanitaire et sensibiliser les volontaires aux gestes barrières anti Covid

Implication des parties prenantes :

Ce projet aura plusieurs groupes cibles, le principal bénéficiaire est la population rurale ou forestière, celle dont la subsistance dépend de la forêt. Parmi ce groupe, on identifiera notamment les femmes vivant dans ces zones, qui dépendent souvent des forêts pour se procurer la matière première nécessaire pour leur activité économique (souvent informelle), l'alimentation pour leur troupeau, etc. Les

diagnostiques et études entreprises chercheront aussi à comprendre et évaluer l'impact spécifique des incendies et de la déforestation sur la situation (notamment socio-économique) des femmes rurales. Plusieurs activités mises en œuvre par le projet le seront faites de manière participative, afin d'encourager la participation active et concrète de la population locale. Les organisations de la société civile locale : associations, organisations villageoises, organisations professionnelles, coopératives agricoles, etc. seront aussi bénéficiaires directs des activités mises en œuvre par le projet.

Le programme entend également s'appuyer sur l'échange de bonnes pratiques et d'expériences prometteuses mises en place par d'autres États, à niveau national et local, pour favoriser la réhabilitation et la restauration des paysages forestiers incendiés.

Connaissance :

Le PNUD, en collaboration avec la DGF, prendra les mesures appropriées pour accroître la visibilité du projet et de son impact tout en faisant connaître le soutien des partenaires nationaux et internationaux.

Plan de communication et de gestion des connaissances

Dès la signature du projet, l'analyste des communications du PNUD développera, sur la base des objectifs et du calendrier des activités, un plan de communication et de gestion des connaissances pour assurer une approche stratégique des activités de communication et de visibilité. Ce plan comportera des indicateurs de suivi et d'évaluation. Il sera soumis pour approbation aux partenaires nationaux (dont la DGF). Il sera aussi soumis aux bailleurs de fonds pour appréciation. Les activités de communications et mesures visant à accroître la visibilité du projet devront assurer la reconnaissance et l'impact des contributions des partenaires internationaux (Ambassades du Royaume-Uni et des Pays-Bas).

Activités de communication

Les activités de visibilité et de communication seront étalées durant tout le processus de mise en œuvre du projet. La mise en œuvre de ces activités tiendra compte du contexte sanitaire, des mesures imposées par les autorités pour y faire face et des autres contraintes qui pourraient surgir (ex : les complexités locales, réticence des bénéficiaires, etc.).

Le type d'activités envisagées pourra inclure :

- Évènements : signature et cérémonie officielle de lancement ; réunions avec les partenaires et lancement des premières opérations de reboisement ; cérémonie de clôture ; etc.
- Visites de terrain (par exemple pour observer comment se déroulent les opérations de reboisement; activités de sensibilisation de la population locale et rencontre avec les bénéficiaires directs et indirects) auxquelles seront conviés les partenaires nationaux et internationaux (Ambassades du Royaume-Uni et des Pays-Bas) et les media nationaux.

- Ces activités incluront aussi le développement et la diffusion de produits de communication sur différents aspects du projet :
 - o Communiqués de presse (ex. lors de signature et cérémonie officielle de lancement ; du lancement des différentes activités en lien avec les 3 objectifs principaux; cérémonie de clôture du projet) ;
 - o Publication d'une série d'infographies pour présenter l'état d'avancement du projet au grand public à mi-parcours, avec visuels issus du terrain.
 - o Réalisation de 'Human stories' sur plusieurs bénéficiaires directs du projet.
 - o Réalisation de courts spots vidéo devant être utilisés dans les actions de prévention et de sensibilisation des populations locales aux gestes écocitoyens permettant de réduire la fréquence et l'intensité des incendies;
 - o Production de matériel de communication type bannières, vidéos, photos, etc.

Le soutien financier des partenaires internationaux sera inclus dans tous les documents et/ou publications ; sur les versions papier et électronique.

Pour assurer une large diffusion aux produits de communication développés dans le cadre du projet, les partenaires s'engagent à les partager et à les promouvoir via leurs propres canaux de communication, internes ou externes.

- Publications sur les réseaux sociaux et les canaux du PNUD

Les activités et résultats du projet (tels que documentés dans les rapports) seront régulièrement communiqués via les réseaux sociaux et sur le site web du PNUD. Les publications seront partagées avec l'ensemble des partenaires pour augmenter leur visibilité. Le PNUD s'engage aussi à partager les publications des partenaires relatives au projet.

Activités de gestion des connaissances :

Le projet prévoit le développement de plusieurs produits de connaissance dont :

- o Le matériel didactique produit sous l'objectif 3, visant à améliorer les capacités des associations sera compilé dans une publication à des fins de dissémination plus large ;
- o Diagnostics pour l'identification des sites prioritaires et études des besoins spécifiques pourront eux-aussi faire l'objet d'une publication à destination du grand public ;
- o Manuel de bonnes pratiques à niveau national et international sur le reboisement.

Suivi et évaluation des activités de communication et de gestion des connaissances :

L'analyste à la communication sera chargé/e de mettre en œuvre et de coordonner toutes ces activités.

Le PNUD réalisera un suivi des activités de communication et de gestion des connaissances informera régulièrement (tous les deux mois) les partenaires de leur impact (par exemple : nombre de vues des publications sur les réseaux sociaux, nombre de partages, nombre d'articles de presse citant le projet, etc.) dans le

cadre de rapports de visibilité. En cas de besoin, des mesures correctrices seront développées pour assurer une meilleure visibilité au projet.

Durabilité et amplification :

Le projet a un caractère d'urgence et vise à appuyer les besoins immédiats en termes de réhabilitation des espaces forestiers et de reboisement. En outre, il visera à préparer le terrain pour des interventions à moyen et à long terme, notamment en restaurant les espaces forestiers affectés durant l'année en cours et les préparer à un reboisement durant l'année qui suivra. Les organisations de la société civile locale seront sensibilisées et formées aux meilleures pratiques de réhabilitation forestière et de reboisement et seront mobilisées pour conscientiser les populations locales afin de les rendre davantage résilientes aux futurs feux de forêts.

IV. GESTION DU PROJET (1/2 PAGE À 2 PAGES)

Coût efficacité et productivité

A travers des processus spécialisés d'achat, le PNUD permet aux partenaires de bénéficier des meilleurs rapports qualité/prix disponibles sur les marchés mondial et local dans les meilleurs délais. Dans le cadre de ce projet, le PNUD aura recours aux mécanismes suivants afin de faciliter les processus d'achat et répondre aux besoins du projet en prenant en compte le caractère urgent de l'intervention :

- (a) S'appuyer sur la Direction Générale des Forêts pour la définition des termes techniques et autres conditions de sélection des entreprises spécialisées au niveau local ;
- (b) Possibilité de recourir au marché local pour certains services pour faire face à une urgence absolue, sur la base d'une analyse de risques dûment complétée, toujours en alignement avec les procédures du PNUD ;
- (c) L'introduction de délais de livraison comme facteur dans la sélection des entreprises spécialisées.

Ces mesures complèteront les facilités en place pour les acquisitions rapides à travers les accords de longue durée (Long Term Agreement – LTA) déjà en place avec un réseau international de fournisseurs fiables et ayant déjà coopéré avec l'ONU pour certains marchés.

La gestion des appels d'offres serait assurée par le PNUD via sa centrale d'achats selon les standards en place. Une approche intégrée de l'action sera promue en vue d'assurer sa cohérence avec le programme national de réhabilitation forestière.

Dans le cas d'espèce, et conformément aux lignes directrices du cadre de partenariat entre les partenaires bilatéraux et le PNUD, le PNUD utilisera ses propres règles et règlements financiers. Les procédures décrites ci-dessous sont celles qui seront utilisées pour les achats, chacune d'elles s'applique selon les seuils de prix et seront choisies selon la nécessité :

- (a) Appel d'offres (ITB) :

Un appel international d'offres (ITB) est en général utilisé pour l'achat de marchandises d'une valeur de 150,000 USD ou plus ; ou lorsqu'aucune approche technique au projet en question, ou gestion/surveillance d'une activité de projet n'est demandée à des fournisseurs potentiels. Le prix est le seul facteur déterminant. Lorsque tous les critères techniques sont réunis, le contrat est adjugé au moins disant.

(b) Invitation à soumissionner (RFP) :

Une invitation à soumissionner (RFP) est recommandée pour tous les marchés dépassant 150,000 USD, pour lesquels les produits et/ou résultats ne peuvent être exprimés suffisamment en détail, au niveau quantitatif ou qualitatif, au moment où l'invitation est lancée, par exemple, lorsque des services de consultation ou similaire ou marchandises complexes sont requis. Le prix n'est qu'un des nombreux facteurs repris dans les critères d'évaluation. Le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est sensiblement conforme aux exigences du cahier des charges et est évalué à un moindre coût pour le PNUD.

(c) Évaluation des offres

Selon la méthode choisie, différents facteurs jouent un rôle clé dans le processus d'évaluation.

Lors de l'évaluation des ITB, le prix est le critère le plus important. En revanche, un RFP exige une évaluation technique. Le volet technique détermine si la proposition sera acceptée ou rejetée. En outre, le PNUD évalue ses produits et services sur la base de critères précis, notamment pour les services fournis par des entreprises spécialisées.

Une fois la liste de fournisseurs qualifiés potentiels a été généré, c'est à l'Unité du projet d'évaluer les capacités de chaque fournisseur et les ressources pour réaliser avec succès un contrat, en cas d'attribution. Les principaux paramètres qui guident l'évaluation des fournisseurs, sont:

- La capacité technique de fournir les produits et / ou services, conformément au calendrier ;
- La solidité financière, où le ratio est le test le plus largement utilisé de la solidité financière d'une entreprise et la liquidité ;
- L'engagement de la direction à respecter les modalités générales et conditions du PNUD ;
- Preuve du respect des normes de qualité nationales ou internationales pour le produit offert, ou la preuve d'acceptation national et international de ses services ;
- La capacité de production pour fournir un service après-vente pour les produits ou les services fournis ;
- Le respect de l'environnement (c.-à-certification ISO 14000)

Il convient toutefois de noter que compte tenu du caractère fixe des dotations budgétaires du projet liée aux achats, l'ajustement ne pourra s'opérer que sur la quantité des acquisitions, et ce en accord avec les partenaires du projet. Par ailleurs, tous les aspects liés au transport, à la garantie ou assurance, et à la

réception des marchandises se font en conformité avec les règles applicables du PNUD en la matière.

Gestion du projet

Le projet sera mis en œuvre selon une modalité d'exécution directe (DIM) par laquelle le PNUD assume le rôle de partenaire de mise en œuvre. Dans la modalité DIM, le PNUD a la capacité technique et administrative d'assumer la responsabilité de mobiliser et d'appliquer efficacement les intrants requis afin d'atteindre les résultats attendus. Le PNUD assume la responsabilité globale de la gestion et l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre du projet. En conséquence, le PNUD doit suivre toutes les politiques et procédures établies pour ses propres opérations.

Comité de pilotage :

Un comité de projet sera mis en place pour superviser l'exécution du projet et ses activités, y compris des recommandations pour l'approbation des plans de projet/budget et de leurs révisions. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Conseil de projet doivent être prises conformément aux normes qui garantissent les résultats du développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence efficace. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du CoPil, la décision finale appartient au PNUD. Le vote décisif du PNUD vise à garantir la conformité fiduciaire uniquement lorsqu'un accord consensuel ne peut être atteint par le comité.

Les responsabilités spécifiques du comité de pilotage comprennent :

- Fournit une orientation et une direction globales au projet, en veillant à ce qu'il respecte les contraintes spécifiées ;
- Résoudre les problèmes du projet tels qu'ils sont soulevés par le coordinateur de projet ;
- Fournit des conseils sur les nouveaux risques du projet et convient des contre-mesures possibles et des actions de gestion pour faire face à des risques spécifiques ;
- Examiner l'avancement du projet et fournir des orientations et des recommandations pour s'assurer que les livrables convenus sont produits de manière satisfaisante conformément aux plans ;
- Apprécie le rapport annuel d'exécution du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité ; faire des recommandations pour le plan de travail ;
- Fournit une orientation et des conseils ad hoc pour des situations exceptionnelles lorsque les tolérances du coordinateur de projet sont dépassées ; et
- Évalue et décide de procéder aux modifications du projet par le biais des révisions appropriées.

Le comité de direction du projet se réunira au moins une fois par an et/ou à tout moment jugé nécessaire. Le comité est co-présidé par le PNUD et la DGF et composé de représentants de la DGF, du PNUD et du MAE.

Unité de Gestion du Projet (UGP) :

Le projet sera géré par une unité de gestion du projet composée d'un/e coordinateur/trice et d'un/e assistant/e. L'UGP sera basée au PNUD et mettra en œuvre le projet pour le compte du PNUD. La mise en œuvre se fera sous la direction générale du/de la coordinateur/trice de projet. L'UGP rendra compte au comité de pilotage et à la Team leader du programme Nature, Climat et Energie du PNUD conformément aux règles et règlements du PNUD. Les services fournis par l'UGP comprennent, entre autres, l'appui au recrutement et à la passation de contrats de prestation et de personnel technique ; l'achat de biens et de services pour les intrants du projet ; élaborer des plans de travail ; appui à la gestion budgétaire et financière; etc.

Coordinateur/trice du projet : le/la coordinateur/trice du projet a la responsabilité de gérer le projet au jour le jour au nom du comité de pilotage dans les limites fixées par le comité. Il est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision pour le projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans le document de projet, selon les normes de qualité requises et dans les contraintes de temps et de coût spécifiées.

Spécifiquement, le/la coordinateur/trice du projet aura pour responsabilités de :

- Assurer la gestion administrative et financière du projet selon les règles et procédures du PNUD;
- Veiller à la qualité des produits techniques et à la coordination des travaux techniques;
- Appuyer la communication des résultats, le développement du réseau de parties prenantes à impliquer dans le projet, et assurer la circulation de l'information et bâtir des relations en vue de maximiser l'engagement des acteurs dans le processus de mise en œuvre du projet.

Assistant/e de projet : il/elle soutient le chef de projet dans la gestion quotidienne du projet, notamment pour fournir un soutien logistique et administratif général, préparer la documentation pour le recrutement de consultants et les aspects contractuels du projet, et suivre et surveiller les dépenses du projet.

Spécifiquement, l'Assistant/e du projet aura pour responsabilités de :

- Appuyer la gestion du projet et la réalisation des activités inscrites au plan de travail;
- Fournir des services d'appui administratif et logistique efficaces;
- Appuyer l'unité des achats, au besoin, et la gestion des actifs selon les règles et procédures du PNUD.

V. CADRE DES RESULTATS

EXPECTED OUTPUTS	OUTPUT INDICATORS	DATA SOURCE	BASELINE		Targets	Data collection methods
			Value	Year		
Output 1 <i>A travers des actions de traitement sylvicole, la résurgence des feux de forêts est limitée</i>	1.1 Au moins 272 hectares faisant objet de travaux d'assainissement	<i>Rapports de la DGF</i>	0	2021	272	Factures et rapports d'achat
	1.2 Nombre de sites (impacts) couverts par l'intervention	<i>Rapports de la DGF</i>	0	2021	5	Rapports d'activité
Output 2 <i>A travers des actions de correction torrentielle, les risques d'inondation en forêts sont limités</i>	2.1 Une cartographie des zones prioritaires d'intervention élaborée	<i>Rapports de la DGF</i>	0	2021	1	Rapport d'expertise
	2.2 Un volume d'au moins 789 m3 de travaux de correction torrentielle mis en œuvre dans les wilayas d'intervention du projet	<i>Rapports de la DGF</i>	0	2021	789	Factures et rapports d'achat
Output 3 <i>Un programme de réhabilitation et de restauration des paysages forestiers incendiés au travers de la société civile est réalisé</i>	3.1 Au moins 5 associations par wilaya prioritaire sont identifiées et contractualisées	<i>Rapports de la DGF</i>	0	2021	50	Contrats avec les associations
	3.2 Un plan de sensibilisation, de formation et d'accompagnement est élaboré et mise en œuvre au profit de 5 associations par wilaya	<i>Rapports de la DGF</i>	0	2021	1	Rapport de mission
	3.3 Au moins 300 Ha de forêts incendiées reboisées	<i>Rapports de la DGF</i>	0	2021	298000	Factures et rapports d'achat
	3.4 au moins 500 personnes, notamment au sein des écoles locales, sont sensibilisées aux meilleures pratiques en termes de prévention des feux de forêts au niveau local	<i>Rapports de la DGF</i>	0	2021	500	Questionnaires administrés au niveau local

VI. PLAN DE TRAVAIL INDICATIF

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	Planned Budget by Year		RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET		
		2021	2022		Funding Source	Budget Description	Amount
Output 1 : A travers des actions de traitement sylvicole, la résurgence des feux de forêts est limitée	Activité 1.1 - Identifier les interventions prioritaires dans les zones les plus touchées	\$ 5 000	\$0	DGF/PNUD/UK	UK	Meeting	\$ 5 000
	Activité 1.2 – Mettre en œuvre des actions d'assainissement et le traitement sylvicole en milieu forestier	\$ 0	\$126500	PNUD	UK	Expertise	\$126 500
	Activité 1.3 - Superviser techniquement les activités de traitement sylvicole précoce dans les zones prioritaires	\$0	\$29900	PNUD/DGF	PNUD	Expertise + logistics	\$29900
	Sub-Total for Output 1						\$ 161 400
Output 2 : A travers des actions de correction torrentielle, les risques d'inondation en forêts sont limités	Activité 2.1 - Identifier les interventions prioritaires dans les zones les plus touchées	\$ 5 000	\$0	DGF/PNUD/UK	UK	Meeting	\$ 5000
	Activité 2.2 – Mettre en œuvre des travaux d'urgence pour atténuer les risques torrentiels immédiats liés aux incendies	\$0	\$30000	PNUD	UK	Expertise	\$30000
	Activité 2.3 - Superviser techniquement les travaux de correction torrentielle	\$0	\$8660	PNUD/DGF	UK	Expertise + logistics	\$ 8660
	Communication	\$5 000	\$0	PNUD	UK	Service	\$5000
	Sub-Total for Output 2						\$ 48660

Output 3 : Un programme de réhabilitation et de restauration des paysages forestiers incendiés au travers de la société civile est réalisé <i>Gender marker 2 : au moins 50% des personnes ciblées par les opérations de conscientisation sont des femmes</i>	Activité 3.1 : Former, accompagner et sensibiliser des OSC participantes durant les opérations de reboisement	\$0	\$46500	PNUD/Expert	PNUD/NL	Expertise	\$46500
	Activité 3.2 : Elaborer un manuel de bonnes pratiques de reboisement pour les associations	\$0	\$ 19 000	PNUD/Expert	NL	Expertise	\$ 19000
	Activité 3.3 : Elaborer des plans de reboisement pour l'activité de ce projet selon les priorités, adaptés aux besoins locaux identifiés dans les wilayas de mise en œuvre	\$ 0	\$ 11 806	DGF/PNUD	NL	Expertise	\$ 11806
	Activité 3.4: Mise en œuvre d'actions de reboisement, sur les zones affectées identifiées	\$0	\$377334	DGF/PNUD	PNUD/NL	Logistics	\$ 377334
	Activité 3.5 : Mise en œuvre d'actions d'entretien et arrosage des sites plantées sont mises en œuvre	\$0	\$15000	DGF/PNUD	PNUD	Logistics	\$15000
	Activité 3.6 : Mise en œuvre d'activités de conscientisation au niveau local	\$0	\$67000	DGF/PNUD/Amb PB	NL	Expertise	\$67000
	Atelier de clôture du programme de sensibilisation	\$0	\$10000	DGF/PNUD/Amb PB	NL	Logistique	\$10000
	Communication	\$5000	\$0	PNUD	NL	Service	\$5000
	Sub-Total for Output 3						
Misc (M&E, travel, admin...)		\$5 000	\$5000				\$10 000
Support costs (PMU, DPC & material)		\$ 8762	\$35080	/	UK/NL	Service	\$43842
GMS (8%)		\$0	\$50019				\$50019
Coordination levy (1%)		\$0	\$6752				\$6752
TOTAL		\$ 33762	\$ 837290				\$872315

Funding from Donor 1: Ambassade du Royaume des Pays-Bas		\$470582
Funding from Donor 2: Ambassade du Royaume Uni		\$211432
Co-funding from UNDP		\$190300

VII. CHRONOGRAMME

Activités	12/2021	01/2022	02/2022	03/2022	04/2022	05/2022	06/2022	07/2022
Output 1								
Activité 1.1 - Identifier les interventions prioritaires dans les zones les plus touchées								
Activité 1.2 – Mettre en œuvre des actions d'assainissement et le traitement sylvicole en milieu forestier								
Activité 1.3 - Superviser techniquement les activités de traitement sylvicole précoce dans les zones prioritaires								
Output 2								
Activité 2.1 - Identifier les interventions prioritaires dans les zones les plus touchées								
Activité 2.2 – Mettre en œuvre des travaux d'urgence pour atténuer les risques torrentiels immédiats liés aux incendies								
Activité 2.3 - Superviser techniquement les travaux de correction torrentielle								
Output 3								
Activité 3.1 : Former, accompagner et sensibiliser des OSC participantes durant les opérations de reboisement								
Activité 3.2 : Elaborer un manuel de bonnes pratiques de reboisement pour les associations								
Activité 3.3 : Elaborer des plans de reboisement pour l'activité de ce projet selon les priorités, adaptés aux besoins locaux identifiés dans les wilayas de mise en œuvre								
Activité 3.4: Mise en œuvre d'actions de reboisement, sur les zones affectées identifiées								
Activité 3.5 : Mise en œuvre d'actions d'entretien et arrosage des sites plantés sont mises en œuvre								
Activité 3.6 : Mise en œuvre d'activités de conscientisation au niveau local								
Atelier de clôture du programme de sensibilisation								

VIII. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.	DGF	USD 2000
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	DGF	USD 2000
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		USD 1000

	d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.				
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.		USD 1000
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	DGF	USD 1000
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)		DGF	USD 1000
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et	DGF	USD 2000

	<p>travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.</p>		<p>que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.</p>		
--	--	--	--	--	--

IX. GOVERNANCE ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

La gestion de projet suivra les règles et procédures du PNUD notamment dans cadre des modalités de mise en œuvre directe par le PNUD. La gestion de projet se concentre sur deux niveaux de décision et de consultation, la Réunion tripartite et le Comité de pilotage.

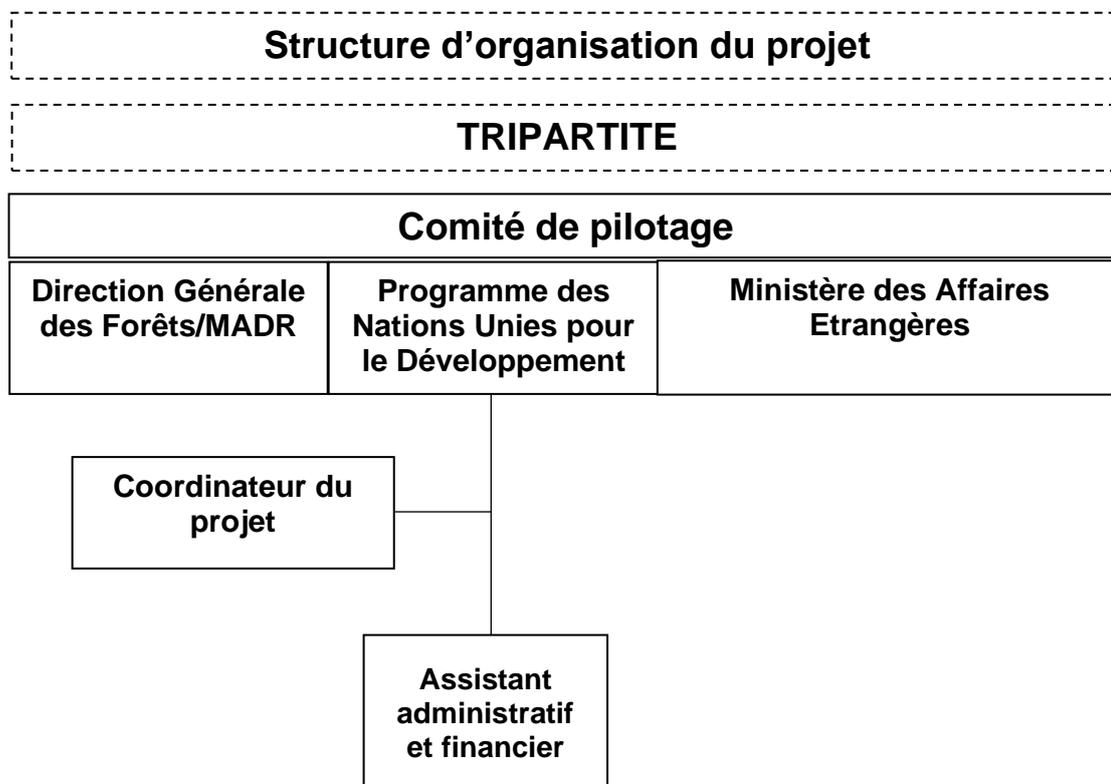
1- Réunion tripartite : Dirigée par un représentant du ministère des Affaires étrangères, le représentant du PNUD et un représentant de haut niveau du partenaire d'exécution autre que le membre du comité de pilotage, cette réunion se tiendra en fonction des besoins. Cette réunion sert à informer les participants sur l'état d'avancement de l'exécution du projet, y compris en termes de résultats et d'impacts, et vise surtout à résoudre les blocages et éventuelles difficultés qui ne sont pas résolues au niveau du Comité de pilotage.

2- Comité de pilotage : ce comité est chargé de fournir un appui et des orientations stratégiques pour la mise en œuvre du projet. Il s'agit de la plus haute instance habilitée à approuver le plan de travail annuel et à valider toute révision concernant les activités déclarées. Le Comité est également compétent pour élargir le partenariat du projet. En outre, il répond aux demandes de l'équipe de gestion de projet lorsque celle-ci est confrontée à des goulots d'étranglement ou des blocages en cours d'exécution du projet;(Pour la composition du Comité de pilotage, voir le schéma ci-dessous ;

3- Unité de gestion de projet : Elle est composée du coordonnateur de projet et de l'assistant. L'unité de gestion de projet sera chargée de coordonner l'ensemble du projet au titre du PNUD et de faire le suivi nécessaire avec le partenaire national.

4- Assurance qualité du projet :

L'analyste au programme du PNUD suivra de près la mise en œuvre globale du projet et en assurera la coordination, en consultation avec les bailleurs de fond et le partenaire national.



X. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le PNUD, signé le 20 juillet 1977. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement Algérien et le PNUD, signé le 20 Juillet 2017. Toutes les références faites dans le SBAA à «

l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé à travers une modalité d'exécution directe (DIM) par le PNUD.

Gestion des risques

Modalité d'exécution DIM

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]¹ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]² ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut

¹ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

² À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des *Dispositions supplémentaires du Document de projet*], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
 - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
 - c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
 - d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire

accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

- g. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en

rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..

- h. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- i. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

- 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet**
- 2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental**
- 3. Registre des risques**
- 4. Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**

Project QA Assessment: Design and Appraisal				
Overall Project				
Exemplary (5) ◎◎◎◎◎	Highly Satisfactory (4) ◎◎◎◎○	Satisfactory (3) ◎◎◎○○	Needs Improvement (2) ◎◎○○○	Inadequate (1) ◎○○○○
At least four criteria are rated Exemplary, and all criteria are rated High or Exemplary.	All criteria are rated Satisfactory or higher, and at least four criteria are rated High or Exemplary.	At least six criteria are rated Satisfactory or higher, and only one may be rated Needs Improvement. The SES criterion must be rated Satisfactory or above.	At least three criteria are rated Satisfactory or higher, and only four criteria may be rated Needs Improvement.	One or more criteria are rated Inadequate, or five or more criteria are rated Needs Improvement.
DECISION				
Critères d'évaluation				
Strategic				
1. La théorie du changement du projet précise-t-elle comment elle va contribuer à un changement de niveau plus élevé ? (Sélectionnez l'option 1-3 qui reflète le mieux le projet) :			3	2
<p>Le projet a une théorie du changement claire décrivant comment le projet contribuera au changement au niveau des résultats tel que spécifié dans le document de programme pays. Le projet s'inscrit dans le CPD 2016-2020 et vise à contribuer à l'output « D'ici à 2020, les moyens d'existence et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion durable et participative des écosystèmes naturels urbains. ».</p> <p>Le projet s'aligne également avec le Cadre de Coopération Stratégique (CdCS) 2019-2021 signé le 13 novembre 2019 entre l'Algérie et le système des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'effet 4 relatif à la préservation des écosystèmes et contribue précisément aux indicateurs 4.3 et 4.4, respectivement relatifs au taux de boisement au nord du pays et au nombre d'organisations formées à la préparation aux risques et catastrophes naturelles.</p> <p>Le projet précise comment contribuer au changement au niveau plus élevé, à travers la réhabilitation des écosystèmes et le renforcement des capacités nationales en termes de lutte contre les incendies de forêts.</p>			1	Evidence Page 11

<p>2. Le projet est-il aligné avec le plan stratégique du PNUD ? (sélectionnez l'option 1-3 qui reflète le mieux le projet) :</p> <p>Le projet est aligné avec le plan stratégique du PNUD, et contribue notamment au produit 2 : les capacités des acteurs clés nationaux et locaux sont renforcées pour mettre en œuvre les stratégies/plans pour une gestion durable des écosystèmes naturels et urbains, l'accent étant mis sur l'amélioration de la résilience et des conditions de vie des citoyens.</p>	3	2
Relevant		
<p>3. Le projet a-t-il des stratégies pour identifier, engager et assurer une participation significative des groupes / zones géographiques ciblés en mettant l'accent sur les exclus et les marginalisés ? (sélectionnez l'option 1-3 qui reflète le mieux ce projet)</p> <p>Les groupes cibles sont spécifiés de manière appropriée, en donnant la priorité aux exclus et / ou marginalisés. Le document de projet indique comment les bénéficiaires seront identifiés, engagés et à quel point la participation sera assurée tout au long du projet, notamment auprès des populations rurales avec accent sur la participation des femmes.</p>	3	2
	1	
	Eviden ce Pages 7 et 13	
<p>4. Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements tirés du PNUD et d'autres sont-ils éclairés la conception du projet ? (sélectionnez l'option 1-3 qui reflète le mieux ce projet) :</p> <p>Le projet est conçu conjointement avec la Direction Générale des Forêts et s'assure de prendre en considération les connaissances ainsi que les bonnes pratiques identifiées par le Gouvernement dans le cadre de sa mise en œuvre. Par ailleurs, des activités de partage de bonnes pratiques sont prévues.</p>	3	2
	1	
	Eviden ce Pages 16-18	
<p>5. Le projet utilise-t-il l'analyse de genre dans la conception du projet et le projet répond-il à cette analyse de genre par des mesures concrètes pour lutter contre les inégalités de genre et autonomiser les femmes ? (Sélectionnez l'option 1-3 qui reflète le mieux ce projet) :</p> <p>Le projet n'a pas utilisé d'analyse genre dans sa conception mais prévoit des mécanismes pour assurer la prise en compte des femmes dans le cadre du projet, notamment en considérant les facteurs de vulnérabilité spécifiques aux femmes en milieu rural.</p>	3	2
	1	
	Eviden ce Page 7	
<p>6. Le PNUD a-t-il un avantage net à s'engager dans le rôle envisagé par le projet vis-à-vis des partenaires nationaux, d'autres partenaires de développement et d'autres acteurs ? (choisissez parmi les options 1-3 qui reflètent le mieux ce projet):</p> <p>Le PNUD a un avantage net à s'engager dans le rôle envisagé compte tenu de ses capacités à appuyer le Gouvernement algérien, notamment dans le cadre du</p>	3	2
	1	
	Eviden ce	

partage de bonnes pratiques régionales et internationales dans la lutte contre les feux de forêts.

Social & Environmental Standards			
<p>7. Le projet cherche-t-il à promouvoir la réalisation des droits de l'homme en utilisant une approche fondée sur les droits de l'homme ? (choisissez parmi les options 1-3 qui reflètent le mieux ce projet) :</p> <p>Le projet cherche à appuyer les efforts nationaux pour la réhabilitation des écosystèmes forestiers fortement affectés par les feux de forêts, et ainsi, soutenir les populations locales exposés à des pertes économiques importantes. Le projet cherche à améliorer les conditions de vie des populations locales, notamment parmi les plus vulnérables.</p> <p>Le PNUD se conformera à ses directives d'entreprise en veillant à ce que les droits de l'homme soient pris en compte dans la programmation et la mise en œuvre de cette initiative qui vise à soutenir les populations vulnérables locales en mettant l'accent sur les ménages, les femmes et les enfants les plus vulnérables.</p>	3	2	
	1		
		<p>Evidence</p> <p>Page 7</p>	
<p>8. Le projet a-t-il pris en compte les opportunités environnementales potentielles et les impacts négatifs, en appliquant une approche de précaution ? (choisissez parmi les options 1-3 qui reflètent le mieux ce projet) :</p> <p>Le projet s'inscrit dans une démarche durable et respectueuse de l'environnement, notamment à travers la prise en compte des facteurs de vulnérabilité des écosystèmes. Des précautions importantes seront prises dans le cadre de la sélection des entreprises chargées de la mise en œuvre des travaux, ainsi que des associations partenaires dans le cadre des opérations de reboisement.</p>	3	2	
	1		
		<p>Evidence</p>	
<p>9. La procédure de sélection sociale et environnementale (SESP) a-t-elle été menée pour identifier les impacts et les risques sociaux et environnementaux potentiels ?</p> <p>N/A</p>	Yes	no	
			<p>Page 46</p>
Management & Monitoring			
<p>10. Le projet a-t-il un solide cadre de résultats ?</p> <p>Le projet est doté d'un cadre de résultats.</p>	3	2	
	1		
		<p>Evidence</p> <p>Page 24</p>	
<p>10. Existe-t-il un plan de S & E complet et chiffré avec des sources et des méthodes de collecte de données spécifiques pour soutenir la gestion, le suivi et l'évaluation du projet sur la base de données factuelles ?</p> <p>Page 28</p>	Yes (3)	No (1)	
		3	2
		1	

<p>11. Le mécanisme de gouvernance du projet est-il clairement défini dans le document de projet, y compris la composition prévue du comité de projet ? (Choisissez parmi les options 1-3 qui reflètent le mieux ce projet) :</p> <p>Pages 30-31</p>	Eviden ce	
<p>12. Les risques du projet ont-ils été identifiés avec des plans clairs pour gérer et atténuer chaque risque ? (choisissez parmi les options 1-3 qui reflètent le mieux ce projet) :</p> <p>Page 38</p>	3	2
	1	
	Eviden ce	
Efficient		
<p>14. Des mesures spécifiques pour garantir une utilisation efficace des ressources ont-elles été explicitement mentionnées dans le cadre de la conception du projet ? Cela peut inclure : i) l'utilisation de l'analyse de la théorie du changement pour explorer différentes options permettant d'obtenir le maximum de résultats avec les ressources disponibles ; ii) utiliser une approche de gestion de portefeuille pour améliorer la rentabilité par le biais de synergies avec d'autres interventions ; iii) à travers des opérations conjointes (par exemple, le suivi ou l'approvisionnement) avec d'autres partenaires</p>	Y es (3)	No (1)
<p>15. Des plans explicites sont-ils en place pour assurer que le projet se rattache à d'autres projets et initiatives en cours, qu'ils soient menés par le PNUD, les partenaires nationaux ou autres, pour obtenir des résultats plus efficaces (par exemple en partageant les ressources ou en coordonnant la prestation ?)</p>	Y es (3)	No (1)
<p>16. Le budget est-il justifié et soutenu par des estimations valables ?</p> <p>Le budget est basé sur des estimations fournies par la partie nationale, sur la base des coûts moyens d'opérations similaires régulières.</p>	3	2
	1	
	Eviden ce	
<p>17. Le bureau de pays recouvre-t-il entièrement les coûts liés à la mise en œuvre du projet ?</p> <p>Le projet est financé par les Gouvernements des Pays Bas et du Royaume Uni avec un co-financement du PNUD.</p>	3	2
	1	
	Eviden ce	
Effective		
<p>18. La modalité de mise en œuvre choisie est-elle la plus appropriée</p> <p>La modalité de mise en œuvre directe (DIM) est la plus appropriée compte tenu du caractère urgent du projet.</p>	3	2
	1	
	Eviden ce	
	3	2
	1	

<p>19. Des groupes ciblés, en priorisant les populations marginalisées et exclues qui seront touchées par le projet, ont-ils été impliqués dans la conception du projet de manière à traiter les causes sous-jacentes de l'exclusion et de la discrimination ?</p> <p>Le projet a été conçu en partenariat avec la DGF, sans l'implication direct des groupes cibles finaux.</p>		
<p>20. Le projet mène-t-il régulièrement des activités de suivi, prévoit-il des plans explicites d'évaluation et inclut d'autres enseignements (par exemple, des comptes rendus après action ou des ateliers sur les leçons apprises) ??</p> <p>Page 28</p>	<p>Yes (3)</p>	<p>No (1)</p>
<p>21. Le marqueur de genre pour tous les extraits du projet est noté à GEN2 ou GEN3, indiquant que le genre a été pleinement intégré dans tous les extraits du projet au minimum.</p> <p>Lerésultat 3 est marqué GEN2 et prévoit des activités impliquant une prise en compte systématique du facteur genre : formation, activités de conscientisation, élaboration d'un guide de bonnes pratiques.</p>	<p>Yes (3)</p>	<p>No (1)</p>
<p>22. Existe-t-il un plan de travail et un budget pluriannuels réalistes pour garantir que les produits sont livrés dans les délais et dans les limites des ressources allouées ? (Choisissez parmi les options 1-3 qui reflètent le mieux ce projet) :</p>	<p>3 1</p>	<p>2</p>
<p>Sustainability & National Ownership</p>		
<p>23. Les partenaires nationaux ont-ils mené ou participé activement à la conception du projet ? (Choisissez parmi les options 1-3 qui reflètent le mieux ce projet) :</p> <p>Le projet a été entièrement conçu en partenariat et en collaboration étroite avec la Direction Générale des Forêts</p>	<p>3 1</p>	<p>2</p>
<p>24. Les institutions et systèmes clés sont-ils identifiés et existe-t-il une stratégie pour renforcer les capacités spécifiques / globales sur la base des évaluations de capacités menées ? (Choisissez parmi les options 0-4 qui reflètent le mieux ce projet):</p> <p>Les institutions clés sont identifiées et le projet vise à renforcer les capacités nationales en termes de lutte contre les feux de forêts.</p>	<p>3 2 1</p>	<p>2.5 1.5</p>
<p>25. Le projet comporte-t-il une stratégie claire précisant comment le projet utilisera les systèmes nationaux (c'est-à-dire les achats, le suivi, les évaluations, etc.) dans la mesure du possible ?</p>	<p>Yes (3)</p>	<p>No (1)</p>
<p>26. Existe-t-il un plan de transition / d'élimination clair élaboré avec les principales parties prenantes afin de soutenir ou d'intensifier les résultats (y compris la stratégie de mobilisation des ressources) ?</p> <p>Cette initiative s'inscrit dans une approche globale visant à renforcer les capacités nationales en termes de lutte contre les feux de forêts. Des diagnostics vont être menées en dehors de cette initiative afin d'informer des actions à moyen et long terme.</p>	<p>Yes (3)</p>	<p>No (1)</p>

REGISTRE DES RISQUES

Risques	Probabilité	Impact sur les objectifs, la qualité, le coût et le calendrier du projet					Force de l'impact	IMPORTANCE (Impact X Probabilité)					Mesures de mitigation			
	1- Très faible 2- Faible 3- Moyenne 4- Elevée 5- Très élevée						1- Très faible 2- Faible 3- Moyenne 4- Elevée 5- Très élevée									
Risque local : Manque ou faible appropriation par la population des opérations menées au niveau local et méfiance vis-à-vis des représentations diplomatiques	3- Moyenne	Impact sur:	1	2	3	4	5	4-Elevée	Impact					Il faudrait engager un travail de sensibilisation en amont, notamment auprès des populations locales, avec l'appui des autorités locales pour expliquer les objectifs de l'opération. Aussi, les associations sélectionnées pour les opérations de reboisement doivent être crédibles auprès des populations locales.		
		Les objectifs				X			Probabilité	1	2	3	4		5	
		La qualité				X			Très Élevée							
		Le coût				X			Élevée							
		Le calendrier				X			Moyenne				X			
									Faible							
						Très Faible										
Risque climatique et environnemental : opérations de reboisement non	2-Faible	Impact sur:	1	2	3	4	5	4-Elevée	Impact					Il faudrait mobiliser une expertise forte auprès de la DGF pour identifier les espèces les plus		
		Les objectifs				X			Probabilité	1	2	3	4		5	

adaptées aux écosystèmes locaux		La qualité				X			Très Élevée						adaptées aux environnements locaux après l'identification des sites prioritaires.	
		Le coût				X			Élevée							
		Le calendrier				X			Moyenne							
									Faible				X			
									Très Faible							
Risque relatif à l'expertise : difficulté de mobiliser l'expertise francophones	2-Faible	Impact sur:	1	2	3	4	5	4-Elevée	Impact						Lancer les appels d'offre pour l'expertise à mobiliser au lancement de l'initiative et s'appuyer sur les bases d'experts de la DGF pour faciliter leur identification	
		Les objectifs				X			Probabilité	1	2	3	4	5		
		La qualité				X			Très Élevée							
		Le coût			X				Élevée							
		Le calendrier				X			Moyenne							
									Faible				X			
							Très Faible									
Risque relatif à l'expertise :	2-Faible	Impact sur:	1	2	3	4	5	4-Elevée	Impact						S'appuyer sur les réseaux locaux et	

difficulté de mobiliser et de contractualiser des associations avec suffisamment de capacités pour s'approprier le contenu des formations et mener à bien les opérations de reboisement		Les objectifs				X				Probabilité	1	2	3	4	5	sur les représentants des autorités locales pour identifier les associations disposant du plus de crédibilité et de qualifications. Etablir une grille de sélection stricte avec des critères de qualité pour l'identification des associations		
		La qualité				X				Très Élevée								
		Le coût				X				Élevée								
		Le calendrier				X				Moyenne								
										Faible			X					
								Très Faible										
Risque climatique et environnemental : apparition de fortes pluies avant ou pendant les opérations pouvant ralentir ou bloquer les actions en cours	2-Faible	Impact sur:	1	2	3	4	5	4-Elevée		Impact						Lancer les opérations rapidement		
		Les objectifs				X				Probabilité	1	2	3	4	5			
		La qualité				X				Très Élevée								
		Le coût				X				Élevée								
		Le calendrier				X				Moyenne			X					
										Faible								
							Très Faible											

Risque sanitaire: contamination à la Covid 19 des volontaires mobilisées pour les opérations de reboisement	3- Moyenne	Impact sur:	1	2	3	4	5	4-Elevée	Impact						Distribuer des moyens de protection sanitaire et sensibiliser les volontaires aux gestes barrières anti Covid
		Les objectifs				X			Probabilité	1	2	3	4	5	
		La qualité				X			Très Élevée						
		Le coût				X			Élevée						
		Le calendrier				X			Moyenne						
							Faible								
							Très Faible								

Modèle d'examen préalable social et environnemental

Le modèle renseigné, qui constitue le rapport d'examen social et environnemental, doit être joint en annexe au descriptif de projet.

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Appui à la mise en œuvre du programme national de « Réhabilitation et restauration des paysages forestiers incendiés ».
2. Numéro de projet	
3. Emplacement (international/région/pays)	Algérie: Bejaia, Bouira, Jijel, Skikda, Tizi-Ouzou, Guelma, Khenchela Chlef, Tipaza et Ain-Defla

Partie A. Intégration des principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes généraux des NES afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre l'approche axée sur les droits de l'homme

Le projet cherche à appuyer les efforts nationaux pour la réhabilitation des écosystèmes forestiers fortement affectés par les feux de forêts, et ainsi, soutenir les populations locales exposés à des pertes économiques importantes. Le projet cherche à améliorer les conditions de vie des populations locales, notamment parmi les plus vulnérables.

Le PNUD se conformera à ses directives d'entreprise en veillant à ce que les droits de l'homme soient pris en compte dans la programmation et la mise en œuvre de cette initiative qui vise à soutenir les populations vulnérables locales en mettant l'accent sur les ménages, les femmes et les enfants les plus vulnérables.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous la manière dont le projet est susceptible de favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

L'initiative vise à soutenir le renforcement de la résilience des personnes vulnérables face au changement climatique et à la dégradation des terres et se concentrera sur les groupes les plus vulnérables parmi lesquels les femmes et les enfants. Le projet cherche à contribuer à la réhabilitation des zones fortement touchées par les incendies de forêt et s'assurer que les femmes et les hommes sont en mesure de participer de manière significative et équitable, ont un accès équitable aux ressources du programme et du projet et reçoivent des avantages sociaux et économiques comparables. En outre, il ne doit pas discriminer les femmes ou les filles ni renforcer la discrimination et/ou les inégalités fondées sur le genre. Enfin, le cadre de suivi et d'évaluation du projet mettra l'accent sur la mesure de l'impact du projet sur les femmes et les hommes en désagrégeant systématiquement les données par genre.

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre la durabilité environnementale

Le projet vise à mettre en œuvre des actions de réhabilitation des écosystèmes naturels en adoptant une approche respectueuse de la nature et de l'environnement. Des précautions importantes seront prises dans le cadre de la sélection des entreprises chargées de la mise en œuvre des travaux, ainsi que des associations partenaires dans le cadre des opérations de reboisement.

Partie B – Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

<p>QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ? Remarque : Décrivez brièvement les risques sociaux et environnementaux potentiels identifiés dans l'Annexe 1 – Liste de contrôle de l'examen préalable des risques (sur la base de toute réponse « Oui »). Si aucun risque n'a été identifié dans l'Annexe 1 alors notez « Aucun risque identifié » et passez à la Question 4 et sélectionnez « Risque faible ». Les Questions 5 et 6 sont facultatives pour les Projets à faible risque.</p>	<p>QUESTION 3 : Quelle est l'ampleur des risques sociaux et environnementaux potentiels ? Remarque : répondez aux questions 4 et 5 avant de passer à la question 6.</p>			<p>QUESTION 6 : Quelles évaluation sociale et environnementale et mesures de gestion ont été mises en œuvre et/ou sont requises pour s'atteler aux éventuels risques (pour les projets à risque modéré ou à haut risque) ?</p>
Description des risques	Impact et probabilité (1-5)	Ampleur (Faible/Moderée/Grande)	Commentaires	Description de l'évaluation et des mesures de gestion telles que mentionnées dans la conception du projet. Si aucune EIES ou ESES n'est requise, l'évaluation doit prendre en compte tous les risques et impact potentiels.
Risque 1 : Infection du COVID-19 pendant les formations et les travaux forestiers	I = 2 P = 2	Modérée		Assurer l'application des mesures de gestes barrières durant les activités pouvant potentiellement regrouper des personnes, notamment en intérieur.
Risque 2 : Risques physiques liés aux travaux forestiers	I = 3 P = 1	Faible		Assurer l'application stricte des règles d'H.S.E durant la mise en œuvre des travaux de traitement sylvicole et de correction torrentielle.

QUESTION 4 : Quelle est la classification globale de risques du projet ?		
Cochez la case qui s'applique ci-dessous.		Commentaires
Faible risque	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risque modéré	<input type="checkbox"/>	
Haut risque	<input type="checkbox"/>	
QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la classification des risques, quelles exigences des NES s'appliquent ?		
Cochez tout ce qui s'applique.		Commentaires
Principe 1 : Droits de l'homme	<input type="checkbox"/>	
Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes	<input type="checkbox"/>	
1. Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelles	<input type="checkbox"/>	
2. Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets	<input type="checkbox"/>	
3. Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités	<input checked="" type="checkbox"/>	
4. Patrimoine culturel	<input type="checkbox"/>	
5. Déplacement et réinstallation	<input type="checkbox"/>	
6. Peuples autochtones	<input type="checkbox"/>	
7. Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources	<input checked="" type="checkbox"/>	

Validation finale

<i>Signature</i>	<i>Date</i>	<i>Description</i>
Contrôleur de l'AQ Francesca Nardini Représentante Résidente Adjointe		Membre de la direction du PNUD, Représentant résident adjoint.
Approbateur de l'AQ Blerta Aliko, Représentante Résidente		Membre de la direction du PNUD, Représentant résident (RR).
Président du CEP Blerta Aliko, Représentante résidente		Président du CEP du PNUD. Dans certains cas, le président du CEP peut aussi être l'Approbateur de l'AQ.

1. Annexe 3 : Liste de contrôle de l'examen préalable des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle sur les <u>risques</u> sociaux et environnementaux potentiels		Réponse (Oui/Non)
Principe 1 : Droits de l'homme		
1.	Le projet peut-il avoir un impact négatif sur l'exercice des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population touchée, et particulièrement des groupes marginalisés ?	Non
2.	Le projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif inéquitable ou discriminatoire sur les populations touchées, particulièrement les personnes vivant dans la pauvreté ou les personnes ou groupes marginalisés ou exclus?	Non
3.	Le projet peut-il potentiellement restreindre la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de ressources ou de services de base, particulièrement pour les personnes ou groupes marginalisés ?	Non
4.	Le projet est-il susceptible d'exclure la pleine participation de toutes parties prenantes potentiellement touchées, en particulier les groupes marginalisés, dans les décisions qui peuvent les concerner ?	Non
5.	Existe-t-il un risque que les détenteurs de devoirs n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	Non
6.	Existe-t-il un risque que les titulaires de droits n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ?	Non
7.	Les communautés locales ou les personnes ont-elles mentionner des inquiétudes concernant les droits de l'homme dans le cadre du projet durant le processus d'engagement des parties prenantes ?	Non
8.	Existe-t-il un risque que le projet aggrave les conflits et/ou le risque de violence parmi les communautés et les personnes touchées par le projet ?	Non
Principe 2 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes		
1.	Le projet proposé est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?	Non
2.	Le projet risque-t-il potentiellement de reproduire des discriminations fondées sur le sexe à l'encontre des femmes, particulièrement en ce qui concerne la participation dans la conception ou la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux bénéfices ?	Non
3.	Des groupes de femmes/responsables de groupes de femmes ont-ils soulevé des préoccupations quant à l'égalité des sexes dans le projet durant le processus d'engagement des parties prenantes et celles-ci ont-elles été intégrées dans la proposition globale du projet et dans l'évaluation des risques ?	Non
4.	Le projet risque-t-il potentiellement de limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger des ressources naturelles en prenant en compte des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? <i>Par exemple, les activités qui peuvent provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles dans les communautés dont les moyens de subsistance et le bien-être dépendent de ces ressources.</i>	Non
Principe 3 : Durabilité environnementale : les questions de l'examen préalable concernant les risques environnementaux sont couvertes par les questions portant sur les normes spécifiques ci-dessous.		
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles		
1.1	Le projet risque-t-il potentiellement d'avoir un impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ?	Non

	<i>Par exemple, risques de perte, de dégradation et de fragmentation d'habitats, de changements hydrologiques.</i>	
1.2	Le projet comporte-t-il des propositions d'activités au sein ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones sensibles d'un point de vue environnemental, y compris des zones protégées par la loi (ex. réserve naturelle, parc national), des zones proposées pour être protégées ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou les peuples autochtones ou les communautés locales ?	Non
1.3	Le projet implique-t-il des changements portant sur l'utilisation des terres et des ressources qui peuvent avoir un impact négatif sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Remarque : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, consultez la norme 5.)	Non
1.4	Les activités du projet peuvent-elles poser des risques pour les espèces menacées d'extinction ?	Non
1.5	Le projet risque-t-il d'introduire des espèces exotiques envahissantes ?	Non
1.6	Le projet implique-t-il l'exploitation des forêts naturelles, le développement de plantations ou des activités de reforestation ?	Non
1.7	Le projet implique-t-il la production et/ou l'exploitation de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	Non
1.8	Le projet implique-t-il l'extraction, la dérivation ou la retenue considérables des eaux de surface ou souterraines ? <i>Par exemple, construction de barrages, réservoirs, bassins hydrographiques, extraction d'eau souterraine.</i>	Non
1.9	Le projet implique-t-il l'utilisation de ressources génétiques ? (ex. collecte et/ou exploitation, développement commercial)	Non
1.10	Le projet risque-t-il potentiellement de générer des problèmes environnementaux transfrontières ou mondiaux ?	Non
1.11	Le projet peut-il déboucher sur des activités de développement secondaires ou consécutives qui provoqueraient des effets négatifs sur le plan social et environnemental, ou peut-il avoir un impact qui se cumule avec d'autres activités existantes ou prévues dans la zone ? <i>Par exemple, la construction d'une nouvelle route sur des terres boisées a un impact environnemental et social direct (ex. abattage d'arbres, travaux de terrassement, réinstallation potentielle d'habitants). La nouvelle route peut également faciliter l'empiétement sur des terres par des colonies illégales ou générer des activités commerciales non planifiées sur la route, potentiellement dans des zones sensibles. Il s'agit d'effets indirects, secondaires ou induits qui doivent être pris en compte. En outre, si des aménagements similaires dans la même zone boisée sont planifiés, les effets cumulatifs de plusieurs activités (même si elles ne font pas partie du même projet) doivent être envisagés.</i>	Non
Norme 2 : Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets		
2.1	Le projet proposé générera-t-il des émissions de gaz à effet de serre ³ considérables ou est-il susceptible d'accentuer le changement climatique ?	Non
2.2	Les résultats potentiels du projet sont-ils susceptibles d'être sensibles ou vulnérables à l'impact potentiel du changement climatique ?	Non
2.3	Le projet proposé est-il susceptible d'accroître directement ou indirectement, dans le présent ou à l'avenir, la vulnérabilité au changement climatique sur le plan social et environnemental (ce que l'on appelle des pratiques inadaptées) ? <i>Par exemple, des changements apportés à l'aménagement du territoire peuvent favoriser le développement de plaines alluviales, ce qui est susceptible d'accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, et plus particulièrement aux inondations.</i>	Non

³ En ce qui concerne le CO₂, des « émissions considérables » se réfèrent généralement à plus de 25 000 tonnes par an (provenant de sources directes et indirectes). [La Note d'orientation sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets fournit de plus amples informations sur les émissions de GES.]

Norme 3 : Santé, sécurité et conditions de travail des collectivités		
3.1	Certains éléments de la construction, du fonctionnement et ou du démantèlement des infrastructures du projet posent-ils des risques potentiels pour la sécurité des communautés locales ?	Non
3.2	Le projet est-il susceptible de poser des risques pour la santé et la sécurité des communautés en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses (ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques durant la construction et le fonctionnement) ?	Non
3.3	Le projet implique-t-il le développement d'infrastructures à grande échelle (ex. barrages, routes, bâtiments) ?	Non
3.4	Une défaillance des éléments structurels du projet poserait-elle des risques pour les communautés ? (ex. effondrement de bâtiments ou d'infrastructures)	Non
3.5	Le projet proposé est-il susceptible d'accroître la vulnérabilité aux tremblements de terre, affaissements de terrain, glissements de terrain, érosion, inondations ou phénomènes climatiques extrêmes ?	Non
3.6	Le projet est-il susceptible d'accroître les risques sanitaires potentiels (ex. maladies transmises par l'eau, autres maladies à transmission vectorielle ou maladies transmissibles telles que le VIH/Sida) ?	Non
3.7	Le projet présente-t-il des risques et une vulnérabilité potentiels liés à la santé et la sécurité au travail découlant de dangers physiques, chimiques, biologiques et radiologiques durant la construction, le fonctionnement ou le démantèlement des infrastructures du projet ?	Oui
3.8	Le projet implique-t-il un soutien à l'emploi ou aux moyens de subsistance qui est susceptible d'enfreindre les normes nationales et internationales en matière de travail (c.-à-d. principes et normes des conventions fondamentales de l'OIT) ?	Non
3.9	Le projet implique-t-il l'engagement d'agents de sécurité qui posent un risque potentiel pour la santé et la sécurité des communautés et/ou des personnes (ex. en raison d'un manque de formation adéquate ou de responsabilisation) ?	Non
Norme 4 : Patrimoine culturel		
4.1	Le projet proposé débouchera-t-il sur des interventions susceptibles d'avoir un impact négatif sur des sites, structures ou objets présentant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse ou des formes immatérielles de patrimoine culturel (ex. connaissances, innovations, pratiques) ? (Remarque : les projets visant à protéger et conserver le patrimoine culturel peuvent également un impact négatif involontaire.)	Non
4.2	Le projet propose-t-il d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles de patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	Non
Norme 5 : Déplacement et réinstallation		
5.1	Le projet est-il susceptible d'impliquer un déplacement physique temporaire ou permanent et complet ou partiel ?	Non
5.2	Le projet risque-t-il d'induire un déplacement économique (ex. perte de biens ou de l'accès à des ressources due à l'acquisition de terres ou des restrictions d'accès – même en l'absence de réinstallation physique) ?	Non
5.3	Le projet risque-t-il d'être à la source d'expulsions ⁴ ?	Non

⁴ Les expulsions comprennent des actes et/ou omissions impliquant le déplacement forcé ou involontaire de personnes, groupes ou communautés de domiciles et/ou terres et ressources foncières communes qu'ils occupaient ou dont ils dépendaient, éliminant ainsi leur capacité à résider ou à travailler dans un logement, une résidence ou un lieu particulier sans bénéficier ni avoir accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre.

5.4	Le projet proposé est-il susceptible d'affecter des dispositions relatives au régime foncier et/ou des droits de propriété communautaires/droits coutumiers à des terres, territoires et/ou ressources ?	Non
Norme 6 : Peuples autochtones		N/A
6.1	Des peuples autochtones se trouvent-ils dans la zone du projet (y compris la zone d'influence du projet) ?	
6.2	Le projet ou des parties du projet sont-ils susceptibles de se situer sur des terres ou des territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	
6.3	Le projet proposé est-il susceptible d'affecter les droits humains, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels de peuples autochtones (indépendamment du fait que les peuples autochtones en détiennent ou non les titres de propriété, que le projet soit situé sur ou en dehors des terres et territoires habités par les populations affectées, ou que les peuples autochtones soient reconnus comme tels par le pays en question) ? <i>Si la réponse à la question préalable 6.3 est « oui » les impacts de risque potentiel sont considérés comme potentiellement sévères et/ou critiques et le projet est catégorisé comme étant à risque modéré ou élevé.</i>	
6.4	Des consultations culturellement appropriées menées dans l'objectif d'obtenir le CPLE sur des questions qui touchent les droits et intérêts, terres, ressources, territoires et moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés font-elles défaut ?	
6.5	Le projet proposé implique-t-il l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres et territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	
6.6	Existe-t-il un risque d'expulsion ou le déplacement économique complet ou partiel de peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ?	
6.7	Le projet est-il susceptible d'affecter les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'ils les définissent ?	
6.8	Le projet est-il susceptible d'affecter les moyens de subsistance traditionnels et la survie physique et culturelle des peuples autochtones ?	
6.9	Le projet est-il susceptible d'affecter le patrimoine culturel des peuples autochtones, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ?	
Norme 7 : Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources		
7.1	Le projet est-il susceptible de provoquer le rejet de polluants dans l'environnement, en raison de circonstances normales ou inhabituelles, risquant d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontière ?	Non
7.2	Le projet proposé est-il susceptible de générer des déchets (dangereux ou non) ?	Non
7.3	Le projet proposé est-il susceptible d'impliquer la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou produits chimiques dangereux ? Le projet propose-t-il l'utilisation de produits chimiques ou matières faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'un retrait progressif ? <i>Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques répertoriés dans des conventions internationales telles que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ou le Protocole de Montréal.</i>	Non
7.4	Le projet proposé implique-t-il l'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	Non
7.5	Le projet implique-t-il des activités qui utilisent des quantités importantes de matières premières, énergie et/ou eau ?	Non

1- Termes de référence – Comité de pilotage

Rôle et responsabilités du Comité de pilotage :

Le comité de pilotage est responsable de toutes les activités du projet au niveau national. Il fournit des conseils en matière d'orientation stratégique et assure la supervision de la mise en œuvre de manière à atteindre les résultats attendus du programme. Ses fonctions recouvrent également les aspects suivants :

- Il approuve les plans de travail annuels, les budgets et les rapports connexes.
- Sur la base des rapports d'activités et des réalisations, traite des besoins et des priorités du projet et prend les décisions qui s'imposent pour résoudre les éventuels problèmes ou blocages qui surviennent au cours de la mise en œuvre, en donnant des conseils sur la réorientation stratégique potentielle du descriptif de projet.
- Il décide de la méthode d'évaluation à adopter pour mesurer l'impact des activités.
- Il supervise la gestion des connaissances et la diffusion des informations jugées pertinentes pour d'autres intervenants ou partenaires.
- Il approuve les révisions du descriptif de projet.
- Il examine les conclusions du rapport d'audit et d'autres rapports d'évaluation pour en tirer les leçons apprises.

Structure et composition :

- Composition : Le Comité de Pilotage est composé des membres suivants :
 - Représentant principal du partenaire de réalisation, agissant en tant que co-président
 - Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) agissant en tant que co-président
 - Représentant du Ministère des Affaires étrangères

- Fréquence des réunions

Le comité de pilotage organise des réunions régulières sur une base semestrielle. Des réunions extraordinaires auront lieu tel que requis par le projet. Les réunions sont convoquées par le président et les invitations (avec documents et ordre du jour à l'appui) doivent être envoyées aux participants au moins une semaine avant la date de la réunion.

- Ordre du jour

L'ordre du jour et les documents à l'appui seront préparés par l'unité de gestion, Les membres du comité de pilotage peuvent déposer des demandes pour ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour.

- Quorum

Le quorum est représenté par tous les membres du Comité de pilotage.

- Participation d'observateurs :

La décision d'inviter des observateurs ou des représentants d'autres organismes onusiens pertinents est prise par les co-présidents.

- Décisions :

La prise de décision au sein du comité de pilotage se fait par consensus. Les décisions du comité de pilotage sont dûment enregistrées. Les décisions relatives à la révision du descriptif de projet, des plans de travail et des budgets annuels sont prises sur présentation d'un rapport d'étape préparé par l'unité de projet.

Termes de référence du coordinateur de projet :

1. Position Information

Office/Unit/Project	DZA10 – NCE - Appui à la réponse nationale aux feux de forêts
Functional Title	Coordinateur/trice du projet
Classified Level (NPSA 1-12)	<i>NPSA 9</i>
Duty station (City and Country)	Algiers, Algeria
Type (Regular or Short term)	Short term
Office- or Home-based	Office
Expected starting date	December 15th, 2021
Expected Duration	6 months

2. Office/Unit/Project Description (max 300 words)

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est une organisation internationale avec plus de 17000 employés travaillant dans environ 170 bureaux dans le monde pour aider les gouvernements à développer des politiques, des institutions et des partenariats solides pour atteindre le Programme de développement durable et ses 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Le travail politique du PNUD mené aux niveaux du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays forme un spectre contigu de connaissances locales approfondies en alignement avec les perspectives internationales de développement. En outre, dans le cadre de son mandat, le PNUD contribue aux efforts des pays dans le renforcement de leurs capacités de résilience face aux effets du changement climatique, notamment face à la recrudescence des catastrophes naturelles.

Afin de concrétiser et de renforcer son engagement dans la lutte contre les effets du changement climatique et le renforcement de la résilience de l'Algérie face aux risques des feux de forêts, le PNUD met en œuvre une initiative, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, qui vise à appuyer la réponse d'urgence et renforcer la prévention contre les feux de forêts.

Réponse du PNUD à la lutte urgente contre les feux de forêts :

L'Algérie est fortement exposée aux incendies de forêts, qui affectent chaque année en moyenne 33.000 Ha, détruisant sur leur passage la faune, la flore, les paysages et les terres agricoles. Du fait du changement climatique, ces incendies ont connu une augmentation significative ces dernières années et représentent un risque majeur causant pertes écologiques, économiques et humaines. En 2021, l'ampleur de ces incendies a été sans précédent, les conditions climatiques extrêmes caractérisées par une très forte sécheresse et des vents défavorables ont provoqué des feux dévastateurs sur plusieurs wilayas du pays, ravageant plus de 90.000 Ha de terres. Le Gouvernement algérien a entrepris d'importantes actions d'intervention et de prévention de ces incendies, notamment à travers la mise en œuvre de Plans Feux de Forêts sur 40 wilayas. Par ailleurs, des moyens importants doivent être mobilisés pour la réhabilitation des écosystèmes dégradés, afin de prévenir les risques liés à l'érosion hydrique et redynamiser les économies locales affectées. Afin de faire face à cette situation, le PNUD Algérie appuie et accompagne la Direction Générale des Forêts afin de mettre en place une série d'actions d'urgence visant à restaurer les paysages forestiers dégradés, améliorer les stratégies et les plans de prévention des incendies et contribuer à des actions de reboisement dans les wilayas affectées. En outre, cette initiative s'inscrit dans l'objectif du renforcement de la résilience des écosystèmes face aux aléas climatiques, et de la réalisation des objectifs en termes de neutralité des terres.

À la lumière de ce qui précède, le bureau du PNUD à Alger prévoit de recruter un/e Coordinateur/trice de projet pour soutenir l'exécution / la mise en œuvre de l'initiative Appui à la réponse nationale d'urgence et à la prévention contre les feux de forêts. Le/la coordinateur/trice devra travailler, en collaboration avec l'équipe programme Nature, Climat et Energie et avec la Direction Générale du Projet, et devra prévoir des déplacements fréquents dans les wilayas d'intervention.

3. Scope of Work (5 to 7 items only)

Sous la supervision de la cheffe d'équipe du portefeuille Nature, climat et énergie du PNUD, l'objectif principal de la mission est de coordonner et de gérer les activités prévues dans le cadre de l'initiative d'appui à la DGF.

Le/la Coordinateur/trice du projet travaillera en étroite collaboration avec l'équipe Nature, Climat et Énergie du Bureau Pays du PNUD ainsi qu'avec les diverses parties prenantes parmi lesquelles, principalement, la Direction Générale des Forêts et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Résumé des fonctions :

- ❑ Gestion de projet : Assurer la gestion administrative et financière du projet selon les règles et procédures du PNUD, et veiller à la réalisation des activités et l'atteinte des résultats du projet dans les délais fixés via un plan de travail détaillé ;
- ❑ Appui et conseil technique : Veiller à la qualité des produits techniques et à la coordination des travaux techniques, au besoin ;
- ❑ Appuyer le développement de réseaux/partenariats : Appuyer la communication des résultats, le développement du réseau de parties prenantes à impliquer dans le projet, et assurer la circulation de l'information et bâtir des relations en vue de maximiser l'engagement des acteurs dans le processus de mise en œuvre du projet

1- Assurer la gestion administrative et financière du projet selon les règles et procédures du PNUD notamment pour l'atteinte des résultats suivants :

- En coordination avec l'équipe du portefeuille Nature, Climat et Energie du PNUD Bureau de Pays, élaborer les plans de travail pour toute la durée du projet (9 mois) et les sous-plans pertinents (ex : plan d'achats, plan des activités de suivi et d'évaluation, etc), et suivre en continu les progrès réalisés du plan de travail approuvé, en tenant compte des changements de contexte et des problèmes émergents ;
- Assurer la gestion courante du projet et agir comme interlocuteur pour le projet, selon les orientations du PNUD, en collaboration avec la partie nationale ;
- Assurer une communication fluide et la coordination entre consultants, unité de gestion de projet, la partie nationale, et le bureau de pays du PNUD, et assurer la liaison avec les parties prenantes clés ;
- Planifier les activités du projet et suivre les progrès par rapport au cadre de résultats du projet et au plan de travail annuel approuvé ;
- Gérer et suivre les risques du projet initialement identifiés ;
- Organiser des réunions périodiques du Comité national de pilotage et suivre et documenter la mise en œuvre des décisions prises par le comité ;
- Assurer la liaison avec le comité de pilotage pour assurer la bonne mise en œuvre du projet et la bonne circulation de l'information auprès des parties prenantes ;
- Compiler les informations pertinentes par rapport au cadre de résultats du projet, et faciliter la mesure des progrès accomplis selon les indicateurs ;

- Élaborer des rapports mensuels d'activités détaillant les progrès du projet ; et compiler ces rapports en un bilan de fin de projet ;
- En coordination avec l'assistant/e administratif/ve et financier/re, effectuer le suivi des décaissements/dépenses selon les budgets et Plans de travail validés et selon les procédures programmatiques et financières du PNUD ;
- Préparation et soumission des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain et maintenir une communication régulière avec les parties prenantes au niveau local.

2- Veiller à la qualité des produits techniques et à la coordination des travaux techniques, au besoin, notamment pour l'atteinte des résultats suivants :

- Rédaction de Termes de référence pour le projet, notamment pour le recrutement d'experts pour les différentes thématiques du projet ;
- Faciliter, superviser, orienter et suivre le travail des consultants et veiller à la validation technique des produits/livrables en liaison avec le DNP, le PNUD, la DGF et le Comité de Pilotage ;
- Apports techniques de fond pour aligner les produits et les résultats du projet sur des initiatives plus larges de gouvernance et de réforme en Algérie ;
- Examen des principaux termes de référence tout au long du projet.

3- Appuyer la communication des résultats, le développement du réseau de parties prenantes à impliquer dans le projet, et assurer la circulation de l'information et bâtir des relations en vue de maximiser l'engagement des acteurs dans le processus de mise en œuvre du projet :

- Favoriser la circulation de l'information et le maintien de rapports cordiaux avec le partenaire national, l'UGP et les différentes unités du PNUD ;
- Appuyer la chargée de communication du PNUD, au besoin, pour la diffusion des activités et résultats du projet, proposer des articles et/ou des messages-clés, au besoin, et contribuer de façon générale aux efforts de communication et de diffusion du PNUD et du partenaire national ;
- Se garder au fait des activités et des progrès réalisés par d'autres projets de coopération/développement et/ou initiatives nationales qui concernent la thématique du projet ;
- Établir des bons rapports avec les parties prenantes nationales concernées par le projet/la thématique en Algérie et assurer un engagement/des communications régulières tout au long de l'année ;
- Partager les meilleures pratiques de gestion ou les leçons apprises dans le cadre du projet ou de ses activités, et initier des échanges avec les initiatives complémentaires, au besoin.

Résultats attendus :

Sur la base de la description détaillée des tâches qui précède, les résultats attendus du/de la coordinateur/tric du projet, seront principalement :

- Une gestion efficace des aspects opérationnels du projet ;
- L'assurance qualité des résultats du projets en termes d'activités d'urgence, de livrables techniques, de contenu substantiel et de partenariats ;
- L'assurance de la finalisation, selon des critères de qualité de haut niveau, de tous les résultats du projet dans le respect des délais du projet.

4. Institutional Arrangement

Le/la Coordinateur/trice travaillera sous la supervision direction de la cheffe du portefeuille Nature, Climat et Energie avec une collaboration rapprochée avec le chargé de programme du portefeuille.

5. Minimum Qualifications of the Successful NPSA

Min. Academic Education	Diplôme d'études supérieures de niveau master minimum, dans une discipline préférablement liée à l'environnement.
Min. years of relevant Work experience	<p>Une expérience de 5 ans en gestion de projet axée sur les résultats, impliquant notamment l'élaboration de plans de travail et d'activités, la coordination d'une équipe et la communication avec un large éventail de parties prenantes ; <i>Une telle expérience pour le PNUD ou une autre agence du Système des Nations Unies est un atout.</i></p> <p>Une bonne connaissance des acteurs institutionnels et des principaux enjeux environnementaux en Algérie, en particulier touchant le secteur des forêts serait un atout.</p>
Required skills and competencies	<p>Compétences de base</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Fait preuve d'intégrité en incarnant les valeurs et les normes éthiques de l'ONU ❑ Promeut la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD ❑ Démonstre une sensibilité et une adaptabilité culturelle, au genre, à la religion, à la race, à la nationalité et à l'âge <p>Compétences liées à la fonction</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Comprends les processus et les méthodes de travail relatives au poste ; ❑ Détient une connaissance de base sur les politiques et procédures institutionnelles relatives au poste et les met en œuvre de façon consistante dans l'exercice des fonctions ; ❑ Démonstre une bonne maîtrise des outils informatiques (Windows, Office), et de moyens audiovisuels et de communication (internet, email, téléconférence, etc.) <p>Leadership</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Démonstre de solides compétences en gestion, coordination et en organisation ; ❑ Capacité à travailler en équipe, à partager des informations et à coordonner les efforts au sein d'une équipe ; ❑ Promeut le partage des connaissances et un environnement de travail collaboratif focalisé l'apprentissage en continu ;

	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Assure le leadership et la responsabilité d'intégrer les perspectives de genre et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activité. <p>Innovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Anticipe les obstacles et/ou les problèmes potentiels et identifie de façon proactive des solutions pratiques ; ❑ Contribue à l'amélioration des méthodes et de l'exécution des tâches et cherche à innover pour atteindre de meilleurs résultats ; ❑ Tient compte des leçons apprises et des commentaires, dans une perspective d'amélioration continue ; <p>Gestion des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Démonstre une ouverture et des aptitudes au travail d'équipe, à la collaboration, partage de connaissances, et au maintien de bons rapports ; ❑ Oriente une équipe avec cohérence, en s'appuyant sur les aptitudes et les apports de chacun; ❑ Gère les conflits de façon proactive en faisant preuve de sensibilité ; <p>Professionalisme</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet, et d'une aptitude à travailler de façon autonome ; ❑ Est consciencieux et efficace dans le respect des engagements, le respect des délais et l'atteinte des résultats ; ❑ Exerce un bon jugement, vérifie les hypothèses avec les faits, et propose des plans d'actions réalistes et basé sur une analyse de toutes les informations disponibles ; <p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Bonne aptitude à la communication écrite et orale, y compris le réseautage et les relations interpersonnelles ; ❑ Établit, construit et entretient des relations efficaces au sein de l'unité de travail et avec les partenaires internes et externes ; ❑ Aptitude confirmée à nouer de solides relations avec les partenaires et les parties prenantes pour obtenir des retours positifs
Desired additional skills and competencies	Une expérience dans la coordination de projets d'urgence est un atout.
Required Language(s) (at working level)	Maîtrise du français et de l'arabe et une connaissance pratique de l'anglais
Professional Certificates	N/A

Office/Unit/Project	DZA10 – NCE - Appui à la réponse nationale aux feux de forêts
Functional Title	Assistant/e du projet
Classified Level (NPSA 1-12)	<i>NPSA 6</i>
Duty station (City and Country)	Algiers, Algeria
Type (Regular or Short term)	Short term
Office- or Home-based	Office
Expected starting date	December 15th, 2021
Expected Duration	6 months

2. Office/Unit/Project Description

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est une organisation internationale avec plus de 17000 employés travaillant dans environ 170 bureaux dans le monde pour aider les gouvernements à développer des politiques, des institutions et des partenariats solides pour atteindre le Programme de développement durable et ses 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Le travail politique du PNUD mené aux niveaux du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays forme un spectre contigu de connaissances locales approfondies en alignement avec les perspectives internationales de développement. En outre, dans le cadre de son mandat, le PNUD contribue aux efforts des pays dans le renforcement de leurs capacités de résilience face aux effets du changement climatique, notamment face à la recrudescence des catastrophes naturelles.

Afin de concrétiser et de renforcer son engagement dans la lutte contre les effets du changement climatique et le renforcement de la résilience de l'Algérie face aux risques des feux de forêts, le PNUD met en œuvre une initiative, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, qui vise à appuyer la réponse d'urgence et renforcer la prévention contre les feux de forêts.

Réponse du PNUD à la lutte urgente contre les feux de forêts :

L'Algérie est fortement exposée aux incendies de forêts, qui affectent chaque année en moyenne 33.000 Ha, détruisant sur leur passage la faune, la flore, les paysages et les terres agricoles. Du fait du changement climatique, ces incendies ont connu une augmentation significative ces dernières années et représentent un risque majeur causant pertes écologiques, économiques et humaines. En 2021, l'ampleur de ces incendies a été sans précédent, les conditions climatiques extrêmes caractérisées par une très forte sécheresse et des vents défavorables ont provoqué des feux dévastateurs sur plusieurs wilayas du pays, ravageant plus de 90.000 Ha de terres. Le Gouvernement algérien a entrepris d'importantes actions d'intervention et de prévention de ces incendies, notamment à travers la mise en œuvre de Plans Feux de Forêts sur 40 wilayas. Par ailleurs, des moyens importants doivent être mobilisés pour la réhabilitation des écosystèmes dégradés, afin de prévenir les risques liés à l'érosion hydrique et redynamiser les économies locales affectées. Afin de faire face à cette situation, le PNUD Algérie appuie et accompagne la Direction Générale des Forêts afin de mettre en place une série d'actions d'urgence visant à restaurer les paysages forestiers dégradés, améliorer les stratégies et les plans de prévention des incendies et contribuer à des actions de reboisement dans les wilayas affectées. En outre, cette initiative s'inscrit dans l'objectif du renforcement de la résilience des écosystèmes face aux aléas climatiques, et de la réalisation des objectifs en termes de neutralité des terres.

À la lumière de ce qui précède, le bureau du PNUD à Alger prévoit de recruter un/e Assistant/e de projet pour soutenir l'exécution / la mise en œuvre de l'initiative Appui à la réponse nationale d'urgence et à la prévention contre les feux de forêts. L'Assistant/e devra travailler, en collaboration avec l'équipe programme Nature, Climat et Energie et avec la Direction Générale du Projet, et devra prévoir des déplacements fréquents dans les wilayas d'intervention.

3. Scope of Work (5 to 7 items only)

L'Assitant/e administratif/ve et financier/re travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur/trice national/e de projet et le personnel du PNUD, sous la supervision de la cheffe d'équipe du portefeuille Nature, climat et énergie du PNUD,.

L'objectif principal de la mission est d'appuyer la gestion administrative et financière du projet.

Résumé des fonctions:

- ❑ Appuyer la gestion du projet et la réalisation des activités inscrites au plan de travail;
- ❑ Fournir des services d'appui administratif et logistique efficaces ;
- ❑ Appuyer l'unité des achats du PNUD pour la prospection de fournisseurs, au besoin, et appuyer la gestion des actifs selon les règles et procédures du PNUD ;
- ❑ Appuyer le partage des connaissances et des meilleures pratiques ;
- ❑ Assurer tout autre service d'appui au projet pouvant être assigné par la Chargée de programme/Coordinateur.trice du projet.

1- Appuyer la gestion du projet et la réalisation des activités inscrites au plan de travail, notamment pour l'atteinte des résultats suivants :

- Contribuer à l'élaboration des plans de travail annuels et sous-plans pertinents, notamment le plan d'approvisionnement ;
- Assister l'UGP dans la préparation du budget annuel et vérifier le respect des règles financières et procédures de dépenses du PNUD et des bailleurs de fonds du projet ;
- Assurer le suivi global des dépenses du projet au travers d'outils de gestion financière et tenir une matrice des dépenses actualisée sur toutes les activités du projet ;
- Préparer les révisions budgétaires et les ajustements financiers ;
- Appuyer la préparation de la correspondance du projet et la préparation des comptes-rendus de réunions, rapports d'activités et autres documents du projet ;

2. Fournir des services d'appui administratif et logistique efficaces, notamment pour l'atteinte des résultats suivants :

- Apporter un appui dans le cadre de l'organisation et la gestion courante du projet (organisation de réunions ; atelier, séminaire, assurer l'envoi, la réception et la distribution de divers courriers dans les temps, etc.) ;
- Maintenir un système d'archivage des dossiers efficace et à jour, tenant compte notamment des exigences de confidentialité pour les documents financiers, et préparer la documentation à fournir en cas d'audit financier ;
- Appuyer la coordination administrative et logistique des événements organisés dans le cadre du projets (ateliers, séminaires, etc), notamment la préparation de l'agenda et des supports à distribuer (présentations, documentations, etc.) ;
- Appuyer la gestion des contrats en cours pour les prestataires individuels (consultants) et les prestataires professionnels (entreprises), et veiller au respect des dates et échéances pour la réception des biens/services/livrables ;

- Répondre aux demandes d'informations pour le projet, et faciliter l'organisation de réunions de coordination ou de séances travail avec les parties prenantes ;
- Compiler et/ou appuyer la préparation des documents de briefing, supports de présentation, discours, documents de mission, etc ;
- Vérifier et tenir à jour les données pertinentes utilisées par le projet, dont une base de données contenant les coordonnées des parties prenantes clefs ;
- Préparer les réquisitions de fonds (en ligne) à l'attention du Chargé de projet et faciliter les processus d'approbation du partenaire national des dépenses du projet, en préparant les demandes de service et les plans de travail pour signature ;
- En coordination avec le service des voyages du PNUD, effectuer les réservations de déplacement et d'hébergement pour le compte du projet, vérifier les exigences de santé et de sécurité pour les destinations, et faciliter la préparation des autorisations de voyage, et des remboursements pour les frais excédentaires, des demandes de visa, etc.
- S'assurer que tous les dossiers de paiement sont complets et conformes avant de les soumettre à l'unité des finances du PNUD ;
- Assurer la réception des biens et des services, en veillant à obtenir une validation technique des produits/livrables au besoin ;
- Veiller au respect des échéanciers et des engagements du projet, en effectuant des suivis réguliers auprès de l'UGP, du PNUD et des fournisseurs au besoin ;
- Soutenir les experts du projet lors de la mise en œuvre et le suivi des activités conjointes sur site avec les parties prenantes locales ;
- Préparer les contributions aux rapports et compiler les rapports de projet conformément au document de projet (y compris les rapports financiers si nécessaire) ;
- Rédiger des correspondances, notes, mémos et autres types de documents au besoin
- Aider à la sélection des experts du projet et des consultants et participer au processus de sélection si nécessaire ;
- Préparer les TdR, spécifications techniques, RFP / RFQ, devis quantitatifs ;
- Aider à l'évaluation des offres et des offres, compiler et préparer la documentation (rapport d'ouverture des offres, rapports d'évaluation et de sélection).

3. Appuyer l'unité des achats, au besoin, et la gestion des actifs selon les règles et procédures du PNUD, notamment pour l'atteinte des résultats suivants :

- Effectuer la prospection des fournisseurs et tout autre tâche d'appui pour tous les micro-achats (moins de \$5,000) du projet ;
- Appuyer la budgétisation des activités d'approvisionnement et appuyer la préparation des termes de référence ou cahiers de charge, au besoin ;
- Appuyer le Point Focal 'Actifs' pour la gestion de la documentation sur l'état des actifs du projet ;

4. Appuyer le partage des connaissances et des meilleures pratiques dans le Bureau pays, notamment pour l'atteinte des résultats suivants :

- Appuyer la chargée de communication du PNUD, au besoin, pour la coordination ;
- Favoriser la circulation de l'information et le maintien de rapports cordiaux avec le partenaire national, l'UGP et les différentes unités du PNUD ;
- Partager les meilleures pratiques de gestion ou les leçons apprises dans le cadre du projet ou de ses activités.

4. Institutional Arrangement

L'assistant/e travaillera sous la supervision direction de la cheffe du portefeuille Nature, Climat et Energie avec une collaboration rapprochée avec le chargé de programme du portefeuille et le/la coordinateur/trice du projet.

5. Minimum Qualifications of the Successful NPSA

Min. Academic Education	Un diplôme d'études universitaire avec une solide formation en comptabilité et/ou gestion financière est obligatoire.
Min. years of relevant Work experience	<p>Un minimum de 3 années d'expérience pertinente (pour un diplôme universitaire) ou un minimum de 5 années d'expérience pertinente (pour un niveau secondaire) en gestion administrative et financière.</p> <p>Une expérience de travail dans le cadre de projets, de préférence dans le domaine du développement ; une expérience préalable avec le PNUD ou le Système des Nations Unies est un atout.</p>
Required skills and competencies	<ul style="list-style-type: none"> - Une expérience en matière d'administration de bureau et dans la mise en pratique de procédures administratives et comptables. - Une maîtrise de Microsoft Office, applications Windows, systèmes de gestion Web intégrés, feuilles de calcul et bases de données. - Une expérience en matière d'organisation d'événements, de réunions, incluant les aspects logistiques. - Une bonne connaissance des acteurs institutionnels et des principaux enjeux environnementaux en Algérie, en particulier touchant les secteurs énergétiques, industriels, des transports et des déchets, des forêts et de l'agriculture en Algérie. <p><u>Compétences de base</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fait preuve d'intégrité en incarnant les valeurs et les normes éthiques de l'ONU <input type="checkbox"/> Promeut la vision, la mission et les objectifs stratégiques du PNUD <input type="checkbox"/> Démontre une sensibilité et une adaptabilité culturelle, au genre, à la religion, à la race, à la nationalité et à l'âge <p><u>Compétences liées à la fonction</u></p> <p><u>Connaissances liées au poste/expertise technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Comprends les processus et les méthodes de travail relatives au poste ; <input type="checkbox"/> Détient une connaissance de base sur les politiques et procédures institutionnelles relatives au poste et les met en œuvre de façon consistante dans l'exercice des fonctions ; <input type="checkbox"/> Démontre une bonne maîtrise des outils informatiques (Windows, Office), et de moyens audiovisuels et de communication (internet, email, téléconférence, etc.) <p><u>Leadership</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Démontre de solides compétences en gestion, coordination et en organisation ;

	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Capacité à travailler en équipe, à partager des informations et à coordonner les efforts au sein d'une équipe ; ❑ Promeut le partage des connaissances et un environnement de travail collaboratif focalisé l'apprentissage en continu ; ❑ Assure le leadership et la responsabilité d'intégrer les perspectives de genre et d'assurer la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activité. <p><u>Innovation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Anticipe les obstacles et/ou les problèmes potentiels et identifie de façon proactive des solutions pratiques ; ❑ Contribue à l'amélioration des méthodes et de l'exécution des tâches et cherche à innover pour atteindre de meilleurs résultats ; ❑ Tient compte des leçons apprises et des commentaires, dans une perspective d'amélioration continue ; <p><u>Gestion des personnes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Démontre une ouverture et des aptitudes au travail d'équipe, à la collaboration, partage de connaissances, et au maintien de bons rapports ; ❑ Oriente une équipe avec cohérence, en s'appuyant sur les aptitudes et les apports de chacun; ❑ Gère les conflits de façon proactive en faisant preuve de sensibilité ; <p><u>Professionalisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet, et d'une aptitude à travailler de façon autonome ; ❑ Est consciencieux et efficace dans le respect des engagements, le respect des délais et l'atteinte des résultats ; ❑ Exerce un bon jugement, vérifie les hypothèses avec les faits, et propose des plans d'actions réalistes et basé sur une analyse de toutes les informations disponibles ; <p><u>Communication</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ Bonne aptitude à la communication écrite et orale, y compris le réseautage et les relations interpersonnelles ; ❑ Établit, construit et entretient des relations efficaces au sein de l'unité de travail et avec les partenaires internes et externes ; ❑ Aptitude confirmée à nouer de solides relations avec les partenaires et les parties prenantes pour obtenir des retours positifs
Desired additional skills and competencies	Une expérience dans l'administration de projets d'urgence est un atout.
Required Language(s) (at working level)	Maîtrise du français et de l'arabe et une connaissance pratique de l'anglais
Professional Certificates	N/A

